



**Projet :** Travaux de construction d'un nouveau pavillon d'accueil au Bois de l'Équerre

**Date:** 5 juin 2025

**Nombre de pages incluant celle-ci :** 72 pages (8 1/2"x 11") et 12 pages (24"x 36")

Les entrepreneurs concernés doivent tenir compte du présent addenda (changements et/ou précisions) dans leur soumission et doivent l'indiquer par écrit dans leur soumission.

---

## ARCHITECTURE

Modifications au devis :

Légende :

Éléments en bleu soulignés sont ajoutés

~~Éléments en rouge barrés sont retirés~~

Le texte en noir dans les extraits et le texte n'apparaissant pas à la demande de changement demeure inchangé

### 1. Devis – section 07 11 13 – Hydrofuge bitumineux :

À l'article 1.4 – *Assurance qualité*, ajouter le point ci-dessous.

.7 Tests par un laboratoire : La Ville mandatera un laboratoire indépendant afin de procéder à des tests d'étanchéité sur les murs de fondation. L'entrepreneur devra collaborer étroitement avec la Ville pour planifier le moment des essais. À la suite de l'émission du rapport par le laboratoire, l'entrepreneur sera tenu d'apporter, à ses frais, tous les correctifs requis pour satisfaire aux exigences de performance indiquées. L'inspection et les essais effectués par le Professionnel de la construction et le laboratoire ne peuvent ni remplacer ni compléter le contrôle de la bonne installation et la qualité effectué par l'Entrepreneur et ne dégage en rien l'Entrepreneur de ses responsabilités contractuelles à cet égard.

### 2. Devis – section 07 21 16 – Isolant fibreux semi-rigide :

À l'article 2.1.2 - *Laine de roche - murs extérieurs entre les colombages*, ajouter le point ci-dessous.

.8 Produits de référence :

.1 Rockwool Comfortbatt;

.2 Thermafiber Rainbarrier 45

.3 Ou équivalent approuvé.

### 3. Devis – section 07 46 13 – Revêtement extérieur mural aluminium :

Remplacer la section émise par le document ci-joint (9 pages).

### 4. Devis – section 07 46 23 – Revêtement extérieur bois :

Remplacer la section émise par le document ci-joint (7 pages).

### 5. Devis – section 07 61 00 – Couverture feuille métallique :

Ajouter l'article 1.13 – Contrôle de la qualité tel que décrit ci-dessous.

#### 1.13 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

.1 L'inspection des travaux de couverture, décrite à cette section, et les essais pertinents seront assurés par une firme d'inspection indépendante, spécialisée dans le domaine des couvertures et payée par le client.



- .2 Le bureau de contrôle doit effectuer une inspection préliminaire afin de vérifier le support devant recevoir les matériaux de toiture, ses pentes, la solidité, la propreté, la préparation et l'approbation des ouvrages connexes tels que : murs, parapets, avant-toits descentes pluviales, évents de plomberie, et tout autre ouvrage requis. De plus, le bureau de contrôle doit, avant le début des travaux, vérifier la compatibilité entre le cahier de charges et les exigences minimales des manufacturiers, dans le but d'assurer l'émission de sa garantie.
- .3 Ainsi donc, durant la pose des matériaux de couverture, la présence de l'Inspecteur du bureau de contrôle sera continue et aucune interruption ne sera permise. Si l'Inspecteur devait s'absenter pour une raison valable, il devra prendre les moyens pour s'assurer qu'à son retour, les travaux auront été bien exécutés car il assume toute la responsabilité du respect des exigences du devis.
- .4 La présence de l'Inspecteur n'est cependant pas requise lors de l'exécution des travaux de nettoyage des supports, qu'il s'agisse de débarrasser des surplus de matériaux, des accumulations de neige et/ou de glace ou de l'assèchement des surfaces. Si l'Entrepreneur convoque par erreur l'Inspecteur pour des périodes où sa présence n'est pas requise, il devra assumer les frais d'une telle présence.
- .5 Après la pose du métal, l'Inspecteur du bureau de contrôle s'assurera que l'exécution des travaux de métal en feuilles est conforme aux plans et devis et rencontre les exigences de pose applicables. La présence continue de l'Inspecteur n'est pas requise au cours de la pose du métal.
- .6 Il est rappelé à l'Entrepreneur et au couvreur l'importance d'une parfaite continuité dans l'exécution des travaux de couverture, afin que les matériaux, qui sont incorporés à de tels travaux, ne soient pas endommagés par quelque cause que ce soit.
- .7 L'inspection des travaux de couverture assurera la conformité d'exécution avec les plans et devis et comprendra entre autres les vérifications suivantes:
  - .1 La propreté et la solidité des surfaces à étancher.
  - .2 La nature, l'épaisseur, le poids et le nombre des membranes imperméables.
  - .3 Le chevauchement et l'étanchéité des joints des membranes.
  - .4 La construction des solins bitumineux et métalliques aux murs et aux joints de contrôle ou d'expansion.
  - .5 L'étanchéité au bas des équipements de mécanique, d'électricité ou autres sur les toits.
- .8 La firme d'inspecteur verra à établir les procédures d'inspection et en informer l'Entrepreneur lors du démarrage des travaux.
- .9 Après l'acceptation des travaux par l'Inspecteur, celui-ci remettra à l'Entrepreneur une copie du certificat émis au propriétaire, attestant la qualité des travaux et le respect des prescriptions de pose et qui servira de document préalable à l'émission de la garantie complète.
- .10 L'entrepreneur devra collaborer étroitement avec la Ville pour planifier le moment des essais. À la suite de l'émission du rapport par le laboratoire, l'entrepreneur sera tenu d'apporter, à ses frais, tous les correctifs requis pour satisfaire aux exigences de performance indiquées. L'inspection et les essais effectués par le Professionnel de la construction et le laboratoire ne peuvent ni remplacer ni compléter le contrôle de la bonne installation et la qualité effectué par l'Entrepreneur et ne dégage en rien l'Entrepreneur de ses responsabilités contractuelles à cet égard.



**6. Devis – section 07 61 00 – Couverture feuille métallique :**

À l'article 2.2.2 – *Revêtement métallique (fascia RM2)*, ajouter le point ci-dessous.

.9 Produits de référence :

- .1 AD300R de la série AD du fabricant Vicwest;
- .2 LCD 12 de Duchesne;
- .3 UA1200 avec rainure de Revêtement idéal;
- .4 Ou équivalent approuvé.

**7. Devis – section 08 44 13 – Murs-rideaux et portes d'aluminium :**

À l'article 1.7 – *Étanchéité à l'air*, ajouter le point ci-dessous.

- .3 Tests par un laboratoire : La Ville mandatera un laboratoire indépendant afin de procéder à des tests d'étanchéité sur les murs-rideaux. L'entrepreneur devra collaborer étroitement avec la Ville pour planifier le moment des essais. À la suite de l'émission du rapport par le laboratoire, l'entrepreneur sera tenu d'apporter, à ses frais, tous les correctifs requis pour satisfaire aux exigences de performance indiquées. L'inspection et les essais effectués par le Professionnel de la construction et le laboratoire ne peuvent ni remplacer ni compléter le contrôle de la bonne installation et la qualité effectué par l'Entrepreneur et ne dégage en rien l'Entrepreneur de ses responsabilités contractuelles à cet égard.

**8. Devis – section 09 30 13 – Carrelage de céramique :**

Remplacer la section émise par le document ci-joint (14 pages).

**9. Devis – section 09 65 19 – Revêtement de sol souple :**

Remplacer la section émise par le document ci-joint (14 pages).

**10. Devis – section 09 67 00 – Revêtements époxydiques :**

Remplacer la section émise par le document ci-joint (9 pages).

**11. Devis – section 09 91 00 – Peinture :**

Remplacer l'article 2.5.9 – *Système pour structure de bois à finir au naturel*, par le texte ci-dessous.

.9 Système pour structure de bois à finir au naturel :

- .1 Pontage de bois et structure de bois apparents : Appliquer le produit « Huile Brio » de la compagnie Prato-Verde ou équivalent approuvé.
  - .1 Couleur : Au choix de l'architecte dans la gamme de couleur standard du manufacturier (la gamme standard doit comprendre une vingtaine d'options de couleur).
  - .2 Fini : Mat
  - .3 Provenance : Canada
- .2 Faire, côte à côte, un échantillon avec trois couleurs (en utilisant le bois qui sera installé) pour approbation par l'architecte avant de débiter les travaux. Les trois couleurs doivent être choisies par l'architecte parmi la charte standard du manufacturier
- .3 Sabler tout le bois (avec un papier de grain 120) avant l'application de l'huile.
- .4 Installer selon les recommandations du fabricant.



**12. Devis – section 10 14 00 – Signalétique :**

Au tableau des panneaux de signalétique (article 2.1), faire les modifications ci-dessous :

- .1 Le panneau numéro 4 / IE.V est retiré du projet.
- .2 Remplacer le texte « fonction à déterminer » du panneau 15A / ITM par le texte « salle mécanique ».
- .3 Remplacer le texte « capacité maximale de personnes » du panneau 40 / IRM.7 par le texte « capacité maximale de 113 personnes ».
- .4 Remplacer le texte « potence » du panneau 49 / ISSP par le texte « mural ».
- .5 Remplacer le texte « ISSP » du panneau 49 par le texte « ISSM ».

**13. Devis – section 10 12 26 – Cloisons mobiles :**

Remplacer la section émise par le document ci-joint (4 pages).

**14. Devis – section 10 28 10 – Accessoires de toilettes :**

Remplacer la section émise par le document ci-joint (9 pages).

**15. Devis – section 10 48 16 – Grilles gratte-pieds :**

À l'article 2.3.1 – *Composés de nivellement*, ajouter le point ci-dessous.

- .6 Produits de référence :
  - .1 Mapecem202 de la compagnie MAPEI;
  - .2 Pro Cemix WS de Proma;
  - .3 Ou équivalent approuvé.

Modifications aux dessins :

**16. Dessins – A-101, A-151 et A-901 :**

Le montant de bois de la cloison 51C du local TEC-103 est aligné à l'axe C.

**17. Dessin – A-211 :**

Les type de verres VTD1 et VTD2 sont remplacées par le type VTD.

Les type de verres VTT1 et VTT2 sont remplacées par le type VTT.

**18. Dessins – A-301 :**

Ajustement des compositions M-2, M-3 et M-6 :

- Les barres z verticales 25mm sont remplacées par 2 barres en L 19mm formant un z vertical de 25mm pour permettre l'ajustement.
- Les fourrures de bois horizontales sont @400mm C/C d'espacement.
- Les fourrures métalliques horizontales sont @400mm C/C d'espacement.

**19. Dessins – A-301, A-302, A-303, A-305, A-307 et A-403 :**

Précision sur l'espacement des 2 barres en L 19 mm formant un z vertical de 25 mm pour permettre l'ajustement.

**20. Dessin – A-305:**

Précision sur la composition de mur au détail 2/A-305.

**21. Dessin – A-802 :**

Le meuble d'ébénisterie M-N1.10.2 est allongé suite au déplacement de la cloison du local TEC-103.



## 22. Dessin – A-951 :

Modification de l'emplacement des éléments suivants :

- 16-ILM
- 24-IRM.E.V
- 26a-IRM.2.V
- 29-IRM.E
- 40-IRM.7
- 48-IRM.2.V

Modification de l'éléments suivants :

- ei.36 devient 36-ITM

Ajout des éléments suivants :

- 53-IRM.1 dans l'entrepôt extérieur
- 50-SO
- 15A-ITM

Annulation des éléments suivants :

- 4-IE.V

Demandes d'équivalence :

### 1. Parement de bois

*Demande d'équivalence :*

J'ai un équivalent supérieur et probablement moins cher à proposer pour votre projet. Le cèdre rouge, plus épais (7/8") et je serais en mesure d'avoir des longueurs entre 4 à 16 pieds ou toutes des longueurs de 8 pieds, (10 pieds en commande spécial) ce qui est plus compliqué à avoir en cèdre blanc sans que ça coûte plus cher. La longueur du cèdre blanc est aléatoire en 4 et 10 pieds.

De plus, si vous optez pour une couleur translucide, l'entretien du mur au sud va être à refaire tous les 3 ans. Je propose donc une couleur de notre collection Bluhouss qui est sans aucun entretien de teinture pour les 50 prochaines années ou les couleurs Akta qui sont faites avec 2 couches opaques et une translucide.

Avez-vous besoin d'échantillon ?

*Demande d'équivalence refusée :*

Le cèdre rouge sélect a une variation de couleur qui ne permet pas d'obtenir une uniformité du fini (variation de rouge à blond).

L'objectif étant de laisser le cèdre blanc grisonner avec le temps et devenir le plus naturel possible, une couleur opaque n'est pas souhaitable. L'équivalence du cèdre rouge n'est donc pas acceptée.

La note mentionnant que « 70% des planches doivent avoir une longueur de plus de 10 pieds » est retirée du devis dans le présent addenda.

Questions/réponses :

### 1. Question :

Je voudrais faire une demande d'équivalence concernant les attaches thermiques dans les compositions M2-M3-M6 mais il n'y a pas de valeur RSle requises d'affichée.

Est-ce que ces valeurs sont ou seront disponibles pour bien démontrer que nous atteignons ces valeurs?

**Réponse :**

Se référer au tableau Résumé efficacité énergétique de la page A-001 des plans d'architecture pour le RSleffectif exigé et proposé.



Cardin Julien

6963 plaza St-Hubert  
Montréal, QC, H2S 2N1

ADDENDA NO A1

**2. Question :**

J'ai des questions sur les thermos des murs rideaux extérieurs :

- Description du VTT1 ?
- Description du VTT2 ?
- Description du VTD1 ?
- Description du VTD2 ?

**Réponse :**

Les mentions VTT1 et VTT2 doivent être remplacées par la mention VTT.

Les mentions VTD1 et VTD2 doivent être remplacées par la mention VTD.



---

Addenda préparé par Caroline Rouleau, architecte



## **1 GÉNÉRALITÉS**

### 1.1 PORTÉE DES TRAVAUX

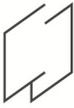
- .1 L'entrepreneur devra fournir les matériaux, les accessoires, les outils, l'équipement et la main d'œuvre requis pour exécuter les travaux incluant de façon non limitative :
  - .1 La fourniture et l'installation des revêtements muraux en aluminium à l'extérieur.
  - .2 Profilés de fermeture.
  - .3 Solins, fascias et contre-solins.
  - .4 Tous les bris thermiques et bandes d'éthafoam entre les éléments d'aluminium et d'acier.
  - .5 La fourniture et l'installation des abris temporaires (si nécessaire)

### 1.2 SECTIONS DE DEVIS CONNEXES

- .1 01 10 00 – Exigences générales
- .2 07 62 00 – Solins en accessoires en tôle
- .3 07 62 10 – Membrane pare-air pare-vapeur
- .4 07 92 10 – Produits d'étanchéité

### 1.3 RÉFÉRENCES

- .1 Toute référence à une Loi, une Norme ou un autre document doit être interprétée comme une référence à la version modifiée, complétée, mise à jour ou de remplacement de celle-ci, pour autant que les exigences de la version en vigueur en fonction de la réglementation applicable au projet ne s'en trouvent pas réduites.
- .2 Aluminum Association Designation System for Aluminum Finishes
- .3 American Architectural Manufacturers Association
  - .1 AAMA 605.2, Specification for High Performance Organic Coating on Architectural Extrusions and Panels
- .4 American Society of Mechanical Engineers (ASME)
  - .1 ASME B18.6.3, Machine Screws, Tapping Screws, and Metallic Drive Screws (Inch Series).
- .5 American Society for Testing and Materials (ASTM)
  - .1 ASTM A123/A123M, Standard Specification for Zinc (Hot-Dip Galvanized) Coatings on Iron and Steel Products
  - .2 ASTM A653/A653M, Standard Specification for Steel Sheet, Zinc-Coated (Galvanized) or Zinc-Iron Alloy-Coated (Galvanealed) by the Hot-Dip Process
  - .3 ASTM A792/A792M, Standard Specification for Steel Sheet, 55% Aluminium-Zinc Alloy-Coated by the Hot-Dip Process
  - .4 ASTM A924/A924M, Specification for General Requirements for Steel Sheet, Zinc-Coated (Galvanized) by the Hot-Dip Process Metric.
  - .5 ASTM B209, Standard Specification for Aluminum and Aluminum-Alloy Sheet and Plate



- .6 ASTM B221, Standard Specification for Aluminum and Aluminum-Alloy Extruded Bars, Rods, Wire, Profiles, and Tubes
- .7 ASTM D2369, Standard Test Method for Volatile Content of Coatings
- .8 ASTM D2832, Standard Guide for Determining Volatile and Nonvolatile Content of Paint and Related Coatings
- .9 ASTM D5116, Standard Guide for Small Scale Environmental Chamber Determinations of Organic Emissions From Indoor Materials/Products
- .6 Association canadienne de normalisation (CSA)/CSA International
  - .1 CSA B111, Wire Nails, Spikes and Staples (Clous, fiches et cavaliers en fil d'acier).
  - .2 CAN/ CSA-S157-F05/S157.1 Calcul de la résistance mécanique des éléments en aluminium / Commentaire sur la CSA S157, Calcul de la résistance mécanique des éléments en aluminium.
- .7 South Coast Air Quality Management District (SCAQMD), California State, Regulation XI. Source Specific Standards
  - .1 SCAQMD Rule 1168, Adhesives and Sealants Applications.
- .8 Underwriters Laboratories (UL)
  - .1 UL 2761, Sealants and Caulking Compounds
- .9 Normes ULC
  - .1 CAN/ULC-S706, Norme sur les panneaux isolants en fibre de bois pour bâtiments.
- .10 Normes ANSI
  - .1 ANSI B18.6.4-1981, Screws, Tapping and Metallic Drive, Inch Series, Thread forming and Cutting.

#### 1.4 CRITÈRES DE CALCUL

- .1 Les parements et autres éléments en tôle doivent pouvoir subir une dilatation et une contraction de leurs matériaux constitutifs causées par une variation de température ambiante de 80°C sans se déformer et sans qu'il y ait rupture des joints d'étanchéité, surcharge nuisible aux attaches, et autres effets dommageables.
- .2 Le système d'assemblage des panneaux profilés doit être conçu pour procurer un espace de dilatation et de contraction entre les tuiles, afin de prévenir l'effet d'ondulation ainsi que l'effet de traction sur les vis, causé par les variations thermiques.
- .3 Le système de formage des panneaux profilés doit être conçu pour assurer l'étanchéité à l'eau ainsi que le drainage de l'eau dû à la condensation derrière le parement de tuiles.
- .4 Les panneaux doivent être conçus en tenant compte des tolérances prescrites pour le montage de l'ossature support et de la charpente.
- .5 Tolérances à respecter lors de l'installation des panneaux :
  - .1 l'écart maximal admissible dans la planéité des éléments est de 6 mm/10 m;
  - .2 le décalage maximal admissible dans l'alignement de deux éléments adjacents, aboutés dans un même plan, est de 0,75 mm;
  - .3 les éléments doivent pouvoir supporter la charge statique et les charges dues au vent conformément aux exigences du CCQ et des codes et lois applicables.



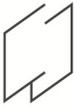
- .4 La flèche maximale admissible est de 1/180 de la portée.
- .6 Les panneaux et le système doivent être conçus de manière à assurer l'évacuation efficace vers l'extérieur de l'eau de condensation qui se forme à l'intérieur des murs et de l'eau de pluie qui pénètre par les joints, selon le « principe de l'écran de pluie ». Le système de revêtement doit inclure toutes moulures et les scellants pour satisfaire aux codes applicables en ce qui concerne les charges dues au vent, à l'infiltration d'air et à la pénétration de l'eau.
- .7 Les panneaux et le système doivent être conçus de manière à assurer l'équilibre des pressions de façon continue, selon le principe de l'écran de pluie à ventilation ouverte.

#### 1.5 ÉCHANTILLONS ET DESSINS D'ATELIER

- .1 Soumettre les dessins d'atelier conformément aux prescriptions de la section 01 10 00 Exigences générales.  
L'entrepreneur doit soumettre à l'architecte, pour examen, des dessins d'atelier et/ou échantillons de tout ce qui est incorporé au projet et qui est mentionné dans la présente section.
- .2 Soumettre des échantillons de chaque produit requis pour les travaux (échantillons de 300 mm x 300 mm minimum pour les profilés) en deux exemplaires.
- .3 À la demande de l'Architecte, fournir des échantillons des pliages et moulures.
- .4 Soumettre en trois exemplaires, format réduit (50 mm x 50 mm minimum), des échantillons de chaque fini et couleur prévus.
- .5 Les dessins doivent indiquer les détails de fabrication, les plans, les cotes de niveau, les détails des pièces de fixation ainsi que ceux relatifs à l'installation.
- .6 Les échantillons d'ouvrages à réaliser sont les suivants:
  - .1 Section au-dessus d'un des murs-rideaux;
  - .2 Un échantillon de chaque type de jonction (de sa grandeur réelle ou 3 m linéaires) telles que coin intérieur, coin extérieur, jonction mur-rideau, jonction porte d'acier, etc.

#### ADD. A1

- .7 [Attaches thermiques : Les dessins d'atelier des attaches doivent porter le sceau et la signature d'un ingénieur compétent reconnu ou habilité à exercer dans la province du Québec. Les dessins d'atelier doivent indiquer l'espacement requis pour les attaches thermiques \(verticalement et horizontalement\).](#)  
[En raison des variables inhérentes à la conception du revêtement extérieur, un examen structurel des installations de revêtement est requis. Ces variables comprennent, sans s'y limiter, la hauteur du bâtiment, l'exposition du bâtiment, la pression de service du vent, le poids du revêtement, la flexibilité et la fragilité du revêtement, les exigences de fixation du revêtement, la profondeur de l'assemblage de revêtement, les tolérances de construction de la sous-structure et le type de matériau de la sous-structure.](#)



## 1.6 TRANSPORT ET MANUTENTION

- .1 Lorsqu'entreposé au chantier, le matériel devra être empilé sur des blocages de bois et incliné suffisamment pour s'assurer que l'eau ne demeure pas en permanence sur le matériel.
- .2 Appliquer à l'usine, un revêtement de protection temporaire sur les surfaces finies (film de protection lors de fabrication, transport, manutention et installation des panneaux.). Enlever le revêtement une fois les éléments assemblés. Ne pas utiliser de revêtement qui soit difficile à enlever ou qui laisse des résidus.
- .3 Protéger les matériaux préfinis en cours de transport, d'entreposage sur le chantier et de montage, conformément aux normes de l'ICTAB (bulletin # 9, de l'Institut Canadien de la Tôle d'Acier pour le Bâtiment).

## 1.7 QUALIFICATIONS DE LA MAIN D'OEUVRE

- .1 Les revêtements métalliques doivent être installés par des ouvriers accrédités par le fabricant du système employé. L'entreprise qui mettra en place les revêtements métalliques doit démontrer à l'appel d'offre par document écrit qu'elle possède un minimum de 5 ans d'expérience en revêtement d'enveloppe de bâtiment commercial, institutionnel ou industriel.
- .2 Fournir une attestation écrite du manufacturier des qualifications de l'installateur.

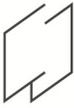
## 1.8 GARANTIE

- .1 Fournir un document écrit et signé, émis au nom du propriétaire stipulant que le parement en panneaux d'aluminium est garanti pour une période de dix (10) ans. La garantie devra notamment couvrir les défauts de pelage, de fissuration, le scellement avec les matériaux adjacents et tout autre défaut pouvant affecter l'apparence ou l'efficacité des panneaux.
- .2 Le fabricant des parements d'aluminium doit fournir un document certifiant le fini prépeint ne sera pas altéré, que les couleurs resteront uniformes sans fendiller, écailler, délaminer et/ou sans se détériorer ou se corroder pendant une période de trente (30) ans.
  - .1 La finition de surface Kynar 500 ne présentera pas de changement couleur de plus de 5 unités  $\Delta E$  sur l'échelle Hunter, tel que déterminé selon la méthode ASTM D2244, lors d'une installation sur parement.
  - .2 La finition de surface Kynar 500 ne présentera pas de farinage dépassant le niveau 7 sur l'échelle de la norme ASTM D4212.

## 2 PRODUITS

### 2.1 REVÊTEMENT EN ALUMINIUM (RM1)

- .1 Revêtement d'aluminium (aluminium alliage 3003 H14 conforme à ASTM B 209) avec attaches dissimulées. Installation à la verticale.
- .2 Dimensions : (Longueur) 152 mm (6") x (Profondeur) 19 mm (3/4").



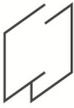
- .3 Épaisseur : Aluminium 0.8 mm (0.030").
- .4 Fini : PVDF Premium (Série Kynar 500): Champagne (31) du manufacturier.
  - .1 Produits d'aluminium avec finition au polyvinylidène fluorure, épaisseur du feuil sec 1.0 mil (.2 mil apprêt + .8 mil résine PVDF, endos .4 à .5 mil apprêt) selon les spécifications du manufacturier.  
Épaisseur du feuil sec conforme aux normes ASTM D 1005, ASTM D 1400, ASTM D 4138 ou ASTM D 5796.
  - .2 Caractéristiques :
    - .1 Brillance spéculaire : ASTM D 523
    - .2 Dureté au crayon : ASTM D 3363
    - .3 Résistance à l'abrasion : ASTM D-968
    - .4 Polluants acides : ASTM D 1308.
- .5 Fournir des parements d'aluminium ainsi que des accessoires les plus longs possible pour réduire au minimum le nombre de joints.
- .6 Accessoires : moulures de départ, moulures de transition et moulures de finition tel que pièces d'angles rentrants et saillants, solins de couronnement et larmiers, bandes de départ et garnitures des ouvertures en aluminium de même fini que le parement et d'une épaisseur de 0.8 mm (0.030").
- .7 Fixation : conformes aux recommandations du manufacturier

## 2.2 MOULURES DE FINITION

- .1 Garnitures apparentes de 0.8 mm d'épaisseur minimum. Les pièces d'angles rentrants et saillants, les solins de couronnements et de larmiers, les bandes de départ ainsi que les garnitures de seuils de portes et de fenêtres doivent être de même matériau, en aluminium de couleur et de fini tel que le parement. Elles doivent être percées d'avance pour recevoir les fixations.
- .2 Accessoires non apparents : les pièces servant de supports et les agrafes des solins de couronnement doivent être en acier galvanisé à chaud, selon la désignation Z-275 (G-90).

## 2.3 ENTREMISES, SOUS-ENTREMISES ET FOURRURES

- .1 Les entremises et sous-entremises pour installation dans les murs extérieurs (incluant les soffites) doivent être coordonnées avec l'installation de l'isolation des murs extérieurs (s'assurer de respecter les tolérances de planéité des parements à installer), à l'exception des éléments du dernier rang.  
Les espacements entre ces éléments doivent être conformes aux exigences du manufacturier du parement extérieur.
- .2 Les profilés en « U », « L », « Z », « J » doivent être de calibre 16 (1.61 mm) minimum, conforme à ASTM A446, grade « A » et galvanisée Z275 selon ASTM A 653/A653M.
- .3 Fourrures de type OMEGA :
  - .1 Sauf indications contraires, les barres Omega ont 75 mm de large. Les calculs pour déterminer les calibres et les distances sont de la responsabilité du sous-traitant.
  - .2 Conforme à ASTM A446, grade « A » et galvanisée Z275 selon ASTM A653/A653M.



- ADD. A1
- .4 Fourrures métalliques : 22 mm de profondeur et en acier galvanisation à chaud, désignation Z180g/m<sup>2</sup> (G60) conforme à la norme ASTM A653/A653M, dernière édition en vigueur de 0,86 mm (cal. 20) minimum.
  - ~~.5 Attaches thermiques : Attaches ajustables constituées de deux pièces (en forme de "L") en acier inoxydable. La pièce intérieure de l'attache s'adapte à l'intérieur de la pièce extérieure, ce qui permet d'ajuster la profondeur exacte de l'attache sur place par les installateurs.~~
    - ~~.1 Dimension : Selon les indications aux plans.~~
    - ~~.2 Épaisseur : 10 mm~~
    - ~~.3 Largeur : 1.475 mm~~
    - ~~.4 Acier inoxydable 304 / 304L et fini 2B (ASTM A240/A480)~~
  - .5 Attaches thermiques
    - .1 Partie fixe :
      - .1 Attaches fixes et ponctuelles en forme de Z ancrées directement au mur.
      - .2 En acier inoxydable (304 / 304L et fini 2B (ASTM A240/A480)) de 12,7 mm d'épaisseur avec une barrière thermique à l'arrière.

OU

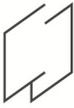
En fibre de verre qui répond aux exigences ci-dessous :
        - .1 Résistance à la rupture et module d'élasticité en traction : au moins 411 MPa (59 600 psi) et 169 MPa (24 500 ksi) respectivement, selon la norme ASTM D638.
        - .2 Résistance à la flexion et module d'élasticité en flexion :

Dans le sens longitudinal : au moins 441 MPa (64 000 psi) et 13 MPa (1 900 ksi) respectivement, selon la norme ASTM D790.

Dans le sens transversal : au moins 127 MPa (18 400 psi) et 8 MPa (1 200 ksi) respectivement, selon la norme ASTM D790.
        - .3 Résistance à la compression :

Dans le sens longitudinal : au moins 205 MPa (29 800 psi), selon la norme ASTM D695.

Dans le sens transversal : au moins 83 MPa (12 000 psi), selon la norme ASTM D695.
        - .4 Absorption d'eau : au plus 0,09 %, selon la norme ASTM D570.
        - .5 Densité et densité relative : au plus 0,067 lb/pi<sup>3</sup> et 1,854 sp gr 23/23 °C respectivement, selon la norme ASTM D792.
      - .3 Résistance thermique (ASTM C518) : minimum 0,44 RSI
      - .4 Emplacement : Selon les calculs de l'ingénieur.
      - .5 Projection par rapport au mur : 50 mm
    - .2 Partie ajustable :
      - .1 Attaches ajustables et ponctuelles ancrées à la partie fixe de l'attache thermique.
      - .2 Constituées de deux pièces (en forme de "L") en acier inoxydable (304 / 304L et fini 2B).
      - .3 Emplacement : Selon les calculs de l'ingénieur.
      - .4 Projection par rapport au mur : 25 mm



## 2.4 FIXATIONS

- .1 Sauf lorsque ce n'est pas possible pour des raisons de réaction électrolytique, les pièces de fixations (vis, rivets, etc.) doivent être en acier inoxydable.
- .2 Toutes les fixations apparentes doivent être munies d'une rondelle de néoprène conique.
- .3 Toutes les fixations apparentes doivent être de la même couleur que la surface dans laquelle elles sont installées.

## 2.5 ACCESSOIRES

- .1 Ruban diélectrique: Utiliser un ruban diélectrique autocollant pour isoler, entre autres, les attaches en aluminium des parements des sous-entremises en acier galvanisé.
- .2 Coussin de Néoprène.
- .3 Garnitures d'étanchéité: garnitures flexibles.
- .4 Moulure de ventilation en « L » et en « J » anti rongeurs en aluminium :
  - .1 Ouverture à 51% et dimensions sur mesure selon les indications aux dessins;
  - .2 De la même couleur que le revêtement métallique adjacent;
  - .3 À la base et à la tête des murs avec un revêtement métallique.

## 2.6 FABRICATION

- .1 Les systèmes de revêtements, incluant toutes les pièces/accessoires connexes ainsi que les percements (dont la localisation est prévisible) requis pour l'installation d'éléments provenant d'autres disciplines, doivent être fabriqués en usine (seule la pose est permise sur le site).
- .2 Les ancrages et les renforts doivent être installés selon les besoins afin de rencontrer les exigences structurales.
- .3 Fabriquer en usine tous les éléments selon les exigences de l'ICTAB et les recommandations de l'AERMQ.
- .4 Tous les éléments doivent être prêts pour la pose sur le site et recouvert en usine d'un film de protection.
- .5 Façonner chaque pièce en longueur maximum. Laisser aux joints, les jeux nécessaires à la dilatation.
- .6 Façonner les éléments d'équerre, de niveau et avec précision, aux dimensions prévues, de façon qu'ils soient exempts de toute déformation et autres défauts susceptibles d'altérer leur apparence ou leur efficacité.

# 3 EXÉCUTION

## 3.1 EXAMEN DES SURFACES

- .1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en œuvre aux termes d'autres sections et les variations de planéité sont acceptables et permettent de réaliser les travaux conformément aux tolérances indiquées dans la présente section.
  - .1 Informer immédiatement l'Architecte de toute condition inacceptable décelée.



.2 Commencer les travaux d'installation seulement lorsque les conditions inacceptables ont été corrigées.

.1 Le fait d'entreprendre les travaux sans s'être assuré que ces conditions ont été remplies signifiera que l'entrepreneur accepte les conditions existantes. Ce dernier assumera éventuellement la responsabilité de la réfection de l'ouvrage au complet si requis, incluant les travaux des autres sections et de celle-ci.

### 3.2 PRÉPARATION

.1 Protéger au moyen d'un enduit isolant les surfaces métalliques en contact avec le béton, le mortier de maçonnerie, le plâtre ou tout autre produit à base de liant hydraulique.

### 3.3 POSE DES REVÊTEMENTS

.1 Tous les travaux doivent être exécutés par une entreprise acceptée par le fabricant et membre de l'AERMQ ainsi que par des ouvriers compétents spécialement qualifiés et ayant de l'expérience dans ce travail, conformément aux normes applicables, aux bonnes pratiques de l'industrie et aux recommandations des fabricants. Les travaux doivent se faire avec soin en tenant compte de la dilatation et de la contraction thermique causée par la température ainsi que des tolérances d'installation.

Pose du revêtement de finition extérieur conformément aux exigences de la norme CGSB 93.5 et aux instructions écrites du fabricant.

.2 Protéger les métaux dissemblables de toute réaction électrolytique au moyen d'éléments couvrant entièrement toutes les surfaces de contact.

.3 Appliquer un coussin de Néoprène sur les supports en acier avant d'y fixer des éléments en aluminium.

.4 Aux changements de matériaux, aux périmètres de fenêtres, au sommet des murs ainsi qu'aux autres endroits requis selon les dessins, installer des moulures de finition, les bandes de départ, les pièces d'angles rentrants et saillants, les bordures ainsi que les solins sur le contour des ouvertures conformément aux indications aux dessins en s'assurant qu'aucune fixation ne sera apparente.

.5 Poser les profilés d'aluminium d'aplomb et de niveau en prenant soin de bien les aligner et de respecter les alignements et agencements des dessins. Assurer l'équilibre des pressions de façon continue, selon le principe de l'écran-pluie et fixer les éléments de manière à permettre leur dilatation et leur contraction thermiques.

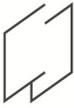
.6 Réaliser les percements (dont la localisation n'était pas prévisible) requis pour l'installation d'éléments provenant d'autres disciplines.

.7 Nettoyer de façon quotidienne toutes les limailles provenant des percements de fixation.

.8 Réaliser le scellement au niveau des percements et/ou des éléments provenant d'autres disciplines, avec des produits de couleur assortie au fini de l'aluminium et acceptée par l'Architecte.

.9 Aux endroits requis et indiqués aux dessins, appliquer le produit de scellement prescrit à la section 07 92 10\_Produits d'étanchéité.

.10 Après avoir terminé les travaux inclus dans cette section, nettoyer toutes les surfaces à l'aide de nettoyeur recommandé par les fabricants des revêtements afin d'enlever toutes les taches, poussières et saletés.

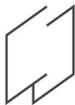


- .11 Installer les tôles de compartimentation des espaces d'air selon les instructions données à la section 07 62 00 – Solins et accessoires en tôle.
- .12 Aussitôt après l'installation, retirer entièrement la pellicule de plastique protectrice sur chacun des panneaux profilés.
- .13 Retouche des égratignures mineures avec de la peinture de la même couleur fournie par le manufacturier.

#### 3.4 NETTOYAGE

- .1 Laisser la zone des travaux propre et exempte de graisse, de taches et de marques de doigts.
- .2 Enlever le surplus de produit d'étanchéité à l'aide du solvant recommandé.
- .3 Nettoyer les surfaces exposées des panneaux selon les instructions du fabricant.

#### FIN DE SECTION



## 1 GÉNÉRALITÉS

### 1.1 PORTÉE DES TRAVAUX

L'Entrepreneur fournira les matériaux, l'outillage, les échafaudages et la main-d'œuvre nécessaire pour l'exécution des travaux de revêtement et leurs compléments tels qu'indiqués aux dessins et décrits dans la présente section incluant, de façon non limitative:

1. Les travaux de parement de bois (mur et soffite);
2. Les solins souples et en acier;
3. Les moulurations ( finition aux extrémités, aux coins entrants et aux coins sortants);
4. Les joints de contrôle;
5. Les ancrages, armatures, boulons et autres accessoires requis pour l'exécution des travaux;
6. La fourniture et l'installation des abris temporaires (si nécessaire).

### 1.2 SECTIONS DE DEVIS CONNEXES

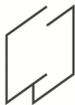
- .1 01 10 00 - Exigences générales
- .2 06 10 10 - Charpenterie
- .3 07 21 16 - Isolant fibreux semi rigide
- .4 07 21 19 - Isolant en mousse vaporisé
- .5 07 62 00 - Solins et accessoires en tôle
- .6 07 62 10 - Membrane pare-air pare-vapeur
- .7 07 92 10 - Produits d'étanchéité

### 1.3 ÉCHANTILLONS

- .1 Soumettre les échantillons de l'ouvrage conformément aux prescriptions de la section 01 10 00 Exigences générales.
- .2 Soumettre les dessins d'atelier conformément aux prescriptions de la section 01 10 00 Exigences générales.  
L'entrepreneur doit soumettre à l'architecte, pour examen, des dessins d'atelier et/ou échantillons de tout ce qui est incorporé au projet et qui est mentionné dans la présente section.
- .3 Soumettre 2 échantillons 600 mm de chaque type de profilé et de chaque couleur de finis.

#### ADD. A1

- .4 [Attaches thermiques : Les dessins d'atelier des attaches doivent porter le sceau et la signature d'un ingénieur compétent reconnu ou habilité à exercer dans la province du Québec. Les dessins d'atelier doivent indiquer l'espacement requis pour les attaches thermiques \(verticalement et horizontalement\).](#)  
[En raison des variables inhérentes à la conception du revêtement extérieur, un examen structurel des installations de revêtement est requis. Ces variables comprennent, sans s'y limiter, la hauteur du bâtiment, l'exposition du bâtiment, la pression de service du vent, le poids du revêtement, la flexibilité et la fragilité du revêtement, les exigences de fixation du revêtement, la profondeur de l'assemblage de revêtement, les tolérances de construction de la sous-structure et le type de matériau de la sous-structure.](#)



#### 1.4 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION DES MATERIAUX

- .1 Livrer et entreposer les matériaux dans les contenants et emballages d'origine portant le sceau intact du fabricant. Préserver les matériaux de l'eau, de l'humidité et du gel.
- .2 Conserver le revêtement dans un endroit sec et aéré.
- .3 Ne pas déposer les paquets directement sur le sol.
- .4 À la fin de chaque journée, couvrir le revêtement non utilisé.
- .5 N'entreposer pas le revêtement dans un endroit chauffé pour éviter le dessèchement du bois.
- .6 Toutes les planches doivent demeurer au sec en tout temps avant l'installation. Toujours garder les paquets protégés des intempéries avec les toiles de transport.
- .7 Ne pas déposer les paquets les uns sur les autres.

#### 1.5 QUALIFICATION

- .1 L'installateur doit avoir une licence active de la RBQ et avoir une expérience dans l'installation de revêtements de bois depuis cinq (5) ans dans le même type d'installation et de condition de chantier
- .2 Une visite au chantier d'un représentant de du fournisseur et des parties impliquées est obligatoire avant le début des travaux d'installation du revêtement pour valider les garanties.

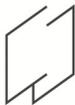
#### 1.6 GARANTIES

- .1 Fournir une garantie transférable sur les produits de finition du revêtement contre le pelage, l'écaillage et les craquelures dus à l'exposition normale aux intempéries pour une période de trois (3) ans.
- .2 Fournir une garantie contre la pourriture des revêtements de bois teint en usine pour une période de 50 ans.

## **2 PRODUITS**

#### 2.1 REVÊTEMENT DE LAMBRIS DE BOIS POUR MUR (B01)

- .1 Revêtements de cèdre blanc de l'Est sélect :
  - .1 Profil : Contemporain espacement de 1/4"
  - .2 Dimension : 125 mm (5") épaisseur de 3/4" (surface apparente 102 mm (4"))
  - .3 Texture : Brute
  - .4 Finitions : Semi-Transparent - Extérol
  - .5 Grade : Select
  - .6 Couleur : Bois vaporisé (selon la charte de Maxi-Forêt)
- .2 Longueur de 4 à 10 pieds, 70% 10 pieds et plus.
- .3 Embouteté 4 faces et sans ancrages apparents.
- .4 Structure de nœuds sains, à grains longitudinales, selon 204 (a) des règles de classification du NLGA.
- .5 Taux d'humidité de 12% ( $\pm 1\%$ ).
- .6 Finition : Teinture en usine sur 6 faces séchées au four. Toutes les surfaces doivent être couvertes.



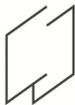
- .7 Produit de référence :
  - .1 Revêtement de cèdre de Maxi-Forêt
  - .2 Revêtement de cèdre de Juste du Pin
  - .3 Revêtement de cèdre de Sidex
  - .4 Ou équivalent approuvé.

## 2.2 REVÊTEMENT DE LAMBRIS DE BOIS POUR SOFFITE (B02)

- .1 Revêtements de cèdre blanc de l'Est sélect :
  - .1 Profil : Classique.
  - .2 Dimension : 125 mm (5") épaisseur de 3/4" (surface apparente 102 mm (4"))
  - .3 Texture : Brute
  - .4 Finitions : Semi-Transparent - Extérol
  - .5 Grade : Select
  - .6 Couleur : Bois vaporisé (selon la charte de Maxi-Forêt)
- ADD. A1 .2 Longueur de 4 à 10 pieds, ~~70% 10 pieds et plus.~~
- .3 Embouteté 2 faces et sans ancrages apparents.
- .4 Structure de nœuds sains, à grains longitudinales, selon 204 (a) des règles de classification du NLGA.
- .5 Taux d'humidité de 12% ( $\pm 1\%$ ).
- .6 Finition : Teinture en usine sur 6 faces séchées au four. Toutes les surfaces doivent être couvertes.
- .7 Produit de référence :
  - .1 Revêtement de cèdre de Maxi-Forêt.
  - .2 Revêtement de cèdre de Juste du Pin
  - .3 Revêtement de cèdre de Sidex
  - .4 Ou équivalent approuvé.

## 2.3 REVÊTEMENT DE PLANCHE DE BOIS POUR MUR (B03)

- .1 Revêtements de cèdre blanc de l'Est sélect :
  - .1 Profil : Sur mesure rectangulaire de 19 mm x 140 mm avec des chanfreins aux arrêtes de 2 mm
  - .2 Dimension : 140 mm (5½ po) épaisseur de 19 mm (3/4")
  - .3 Texture : Brute
  - .4 Finitions : Semi-Transparent - Extérol
  - .5 Grade : Select
  - .6 Couleur : Bois vaporisé Bois vaporisé (selon la charte de Maxi-Forêt)
- .2 Longueur de 4 à 10 pieds, 70% 10 pieds et plus.
- .3 Ancrages apparents (les ancrages doivent être illustrés aux dessins d'atelier).
  - Entrepôt (M-10) : Espacement de 25 mm entre les planches
  - Espace mécanique (M-5) : Espacement de  $\pm 120$  mm entre les planches pour obtenir des planches pleines.
- .4 Structure de nœuds sains, à grains longitudinales, selon 204 (a) des règles de classification du NLGA.
- .5 Taux d'humidité de 12% ( $\pm 1\%$ ).
- .6 Finition : Teinture en usine sur 6 faces séchées au four. Toutes les surfaces doivent être couvertes.



- .7 Produit de référence :
  - .1 Revêtement de cèdre de Maxi-Forêt.
  - .2 Revêtement de cèdre de Juste du Pin
  - .3 Revêtement de cèdre de Sidex
  - .4 Ou équivalent approuvé.

#### 2.4 ACCESSOIRES :

- .1 Pour le revêtement de lambris : Utiliser le système d'attache dissimulée recommandé par le fournisseur de parement choisi.
- .2 Moustiquaire à la base des murs : grillage de filet noir, en fibre de verre de 18x16 mailles au 25,4 mm selon la norme ONGC 79GP1.
- .3 Soffite ventilé :
  - .1 Pliage sur mesure de finition en aluminium perforé. Emplacement et dimension selon les indications aux plans.
  - .2 Aluminium prépeint d'une épaisseur de 2 mm. Couleur tel que le revêtement métallique en aluminium.
  - .3 Largeur de la zone perforée : 100 mm à moins d'indication contraire aux plans.
  - .4 Le pliage doit permettre de s'aligner avec un soffite en bois de 19 mm (3/4 pouce).
  - .5 Pourcentage d'ouverture : 50% au minimum.
  - .6 Ailettes d'appui d'une profondeur de 19 mm.
- .4 Moulures de finition :
  - .1 Aluminium peint d'une couleur s'harmonisant au parement de bois (couleur au choix de l'architecte) lorsqu'en contact avec des éléments d'aluminium.  
OU  
Acier galvanisé prépeint s'harmonisant au parement d'acier (couleur au choix de l'architecte) lorsqu'en contact avec des éléments d'acier.
  - .2 Profils selon les indications aux dessins.
  - .3 Dimensions sur mesure selon les indications aux dessins.
- .5 Ruban diélectrique: Utiliser un ruban diélectrique autocollant pour isoler, entre autres, les attaches en aluminium des parements des sous-entremises en acier galvanisé.

#### 2.5 ENTREMISES, SOUS-ENTREMISES ET FOURRURES

- .1 Les entremises et sous-entremises pour installation dans les murs extérieurs (incluant les soffites) doivent être coordonnées avec l'installation de l'isolation des murs extérieurs (s'assurer de respecter les tolérances de planéité des parements à installer), à l'exception des éléments du dernier rang.  
Les espacements entre ces éléments doivent être conformes aux exigences du manufacturier du parement extérieur.
- .2 Les profilés en « U », « L », « Z », « J » doivent être de calibre 16 (1.61 mm) minimum, conforme à ASTM A446, grade « A » et galvanisée Z275 selon ASTM A 653/A653M.
- .3 Fourrures de bois : Se référer à la section 06 10 10 – Charpenterie.



ADD. A1

~~.4 Attaches thermiques : Attaches ajustables constituées de deux pièces (en forme de "L") en acier inoxydable. La pièce intérieure de l'attache s'adapte à l'intérieur de la pièce extérieure, ce qui permet d'ajuster la profondeur exacte de l'attache sur place par les installateurs.~~

~~.1 Dimension : Selon les indications aux plans.~~

~~.2 Épaisseur : 10 mm~~

~~.3 Largeur : 1.475 mm~~

~~.4 Acier inoxydable 304 / 304L et fini 2B (ASTM A240/A480)~~

.4 Attaches thermiques

.1 Partie fixe :

.1 Attaches fixes et ponctuelles en forme de Z ancrées directement au mur.

.2 En acier inoxydable (304 / 304L et fini 2B (ASTM A240/A480)) de 12,7 mm d'épaisseur avec une barrière thermique à l'arrière.

OU

En fibre de verre qui répond aux exigences ci-dessous :

.1 Résistance à la rupture et module d'élasticité en traction : au moins 411 MPa (59 600 psi) et 169 MPa (24 500 ksi) respectivement, selon la norme ASTM D638.

.2 Résistance à la flexion et module d'élasticité en flexion :  
Dans le sens longitudinal : au moins 441 MPa (64 000 psi) et 13 MPa (1 900 ksi) respectivement, selon la norme ASTM D790.  
Dans le sens transversal : au moins 127 MPa (18 400 psi) et 8 MPa (1 200 ksi) respectivement, selon la norme ASTM D790.

.3 Résistance à la compression :  
Dans le sens longitudinal : au moins 205 MPa (29 800 psi), selon la norme ASTM D695.  
Dans le sens transversal : au moins 83 MPa (12 000 psi), selon la norme ASTM D695.

.4 Absorption d'eau : au plus 0,09 %, selon la norme ASTM D570.

.5 Densité et densité relative : au plus 0,067 lb/pi<sup>3</sup> et 1,854 sp gr 23/23 °C respectivement, selon la norme ASTM D792.

.3 Résistance thermique (ASTM C518) : minimum 0,44 RSI

.4 Emplacement : Selon les calculs de l'ingénieur.

.5 Projection par rapport au mur : 50 mm

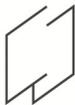
.2 Partie ajustable :

.1 Attaches ajustables et ponctuelles ancrées à la partie fixe de l'attache thermique.

.2 Constituées de deux pièces (en forme de "L") en acier inoxydable (304 / 304L et fini 2B).

.3 Emplacement : Selon les calculs de l'ingénieur.

.4 Projection par rapport au mur : 25 mm



### 3 EXÉCUTION

#### 3.1 GÉNÉRALE :

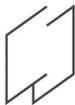
- .1 Il est obligatoire d'avoir une circulation d'air active derrière le parement.
- .2 **Toutes les coupes ou surfaces de bois sans protection doivent être teintes avec un enduit de protection reconnu par le manufacturier avant l'installation**
- .3 Suivre les instructions du « Guide des meilleures pratiques d'installation du revêtement extérieur en bois massif » de cecobois, l'édition la plus à jour.

#### 3.2 PRÉPARATION DES SURFACES

- .1 Les fourrures seront en 1 x 3 pouces de SPF.
- ADD. A1 .2 Les fourrures devront être droite et bien ancrées ~~aux barres "Z"~~ [aux attaches thermiques](#).
- .3 Tous les larmiers doivent être en place avant le début de l'installation des parements.
- .4 Toutes les moulures d'aluminium des coins, des fenêtres, de toit ou autre, doivent être en place avant l'installation du parement.

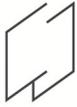
#### 3.3 INSTALLATION

- .1 Installer les moulures de départ de niveau au bas des murs.
- .2 Inspecter toutes les planches avant installation.
- .3 Placer la première planche de revêtement sur les moulures de départ et ancrer celle-ci à chacune des fourrures perpendiculaires à l'aide d'une agrafe en acier inoxydable, 16 gauge, 2" de long avec une couronne minimum de 7/16". Se référer au guide d'installation pour le bon positionnement des agrafes.
- .4 Installer les tôles de compartimentation des espaces d'air selon les instructions données à la section 07 62 00 – Solins et accessoires en tôle.
- .5 Répéter cette opération en vérifiant le niveau de votre assemblage à tous les trois (3) ou quatre (4) rangs de planches.
- .6 Les planches sont embouvetées sur les bouts. Lors de l'installation de celles-ci, il est bien important de bien les presser les unes aux autres. Aucun espacement n'est nécessaire pour ces joints. Ancrer la planche une fois que le bon positionnement est vérifié.
- .7 Si pour une raison quelconque, les planches n'ont pas leur embouvetures sur les bouts, couper les planches avec un angle de 22.5 degrés et faire le joint sur une fourrure. Il est nécessaire de bien teindre le bout des planches coupées.
- .8 Ancrer les deux (2) bouts de planches à l'aide d'une (1) agrafe pour chaque bout.
- .9 Éviter de faire des joints sur une même ligne pour un look plus naturel. Alternier les longueurs de planches sur les grands murs. Utiliser des planches longues au-dessus et en-dessous des portes et fenêtres.



- .10 Coller le revêtement aux fourrures sur le mur au sud à l'aide d'un adhésif de grade extérieur.
- .11 Laisser un espace de 1/8" à 1/16" entre les planches de revêtements et les moulures décoratives d'aluminium. Bien teindre le bout de ces planches. Aucun joint de scellant ne sera nécessaire entre le revêtement et la moulure d'aluminium.
- .12 Pour les planches de revêtements qui ont besoin de clou de façades, utiliser des clous de finition 18 gauge en acier inoxydable. (Ex; sous les fenêtres, haut des murs, etc.)
- .13 Appliquer une goutte de teinture de protection sur la tête de tous les clous apparents.

**FIN DE SECTION**



## **1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.1 PORTÉ DES TRAVAUX**

- .1 L'Entrepreneur livrera les matériaux, les échafaudages, l'équipement et l'outillage nécessaires et fournira la main-d'oeuvre pour compléter les travaux de céramique et leurs compléments, tels qu'indiqués aux plans et décrits dans la présente section, incluant de façon non limitative:
  - .1 Les travaux de céramique de plancher des pièces indiquées au plan des finis.
  - .2 La pose des plinthes de céramique et de la céramique murale où indiquée.
  - .3 La fourniture et la pose des moulures indiquées aux dessins et/ou nécessaire pour une exécution complète.
  - .4 La préparation des surfaces :
    - .1 La préparation des supports (dalle de béton) et le nivellement partout où requis.
    - .2 La préparation des cloisons de bloc de béton qui reçoivent de la céramique.

### **1.2 SECTIONS DE DEVIS CONNEXES**

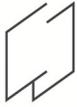
- .1 01 10 00 - Exigences générales
- .2 09 21 16 - Gypse et colombage métallique

### **1.3 NORMES DE RÉFÉRENCE**

- .1 American National Standards Institute (ANSI):
  - .1 ANSI A108/A118/A136.1: [2020], Installation of Ceramic Tile
  - .2 ANSI A137.1: [2021], Standard Specifications for Ceramic Tile
  - .3 ANSI A137.2: [2019], Specifications for Glass Tile
  - .4 ANSI A137.3/A108.19:[2017], Specifications for Gauged Porcelain Tiles and Gauged Porcelain Tile Panels/Slabs
  - .5 ANSI A138.1:[2012], Green Squaredr, American National Standard Specifications for Sustainable Ceramic Tiles, Glass Tiles, and Tile Installation Materials
  - .6 ANSI A326.3:[2017], American National Standard Test Method for Measuring Dynamic Coefficient of Friction of Hard Surface Flooring Materials
- .2 ASTM International (ASTM):
  - .1 ASTM A 641/A 641M-[19], Standard Specification for Zinc-Coated (Galvanized) Carbon Steel Wire
  - .2 ASTM C 97/C 97M-[18], Standard Test Methods for Absorption and Bulk Specific Gravity of Dimension Stone
  - .3 ASTM C 144-[18], Standard Specification for Aggregate for Masonry Mortar
  - .4 ASTM C 207-[18], Standard Specification for Hydrated Lime for Masonry Purposes



- .5 ASTM C 373-[18], Standard Test Methods for Determination of Water Absorption and Associated Properties by Vacuum Method for Pressed Ceramic Tiles and Glass Tiles and Boil Method for Extruded Ceramic Tiles and Non-tile Fired Ceramic Whiteware Products
- .6 ASTM C 627-[18], Standard Test Method for Evaluating Ceramic Floor Tile Installation Systems Using the Robinson-Type Floor Tester
- .7 ASTM C 847-[18], Standard Specification for Metal Lath
- .8 ASTM C 1027-[19], Standard Test Method for Determining Visible Abrasion Resistance of Glazed Ceramic Tile
- .9 ASTM C 1325-[21], Standard Specification for Fiber-Mat Reinforced Cementitious Backer Units
- .10 ASTM F 2170-[19a], Standard Test Method for Determining Relative Humidity in Concrete Floor Slabs Using in situ Probes
- .3 Office des normes générales du Canada (CGSB):
  - .1 CAN/CGSB-25.20-95, Apprêt pour planchers
  - .2 CAN/CGSB-51.34-M86, Pare-vapeur en feuille de polyéthylène pour bâtiments
  - .3 CGSB 71-GP-22M-[78], Adhésif organique pour l'installation des carreaux de céramique pour murs
  - .4 CAN/CGSB-75.1-M88, Carreaux de céramique
- .4 Groupe CSA (CSA):
  - .1 CSA A123.3-[F05], Feutre organique à toiture imprégné à cour de bitume
  - .2 CAN/CSA-A3000-[18], Compendium de matériaux cimentaires (Contient A3001, A3002, A3003, A3004 et A3005)
  - .3 CSA O121-[F08], Contreplaqué en sapin de Douglas
- .5 Deutsches Institut für Normung (DIN):
  - .1 DIN 51130:[2014], Testing of Floor Coverings - Determination of the Anti-Slip Property - Workrooms and Fields of Activities with Slip Danger - Walking Method - Ramp Test
- .6 Organisation internationale de normalisation (ISO):
  - .1 ISO 10545: [versions actuelles], Carreaux et dalles céramiques
  - .2 ISO 13006:[2018], Carreaux et dalles céramiques - Définitions, classification, caractéristiques et marquage
  - .3 ISO 13007-1:[2014], Carreaux céramiques - Mortiers de joints et colles - Partie 1: Termes, définitions et spécifications relatives aux colles
  - .4 ISO 13007-2:[2013], Carreaux céramiques - Mortiers de joints et colles - Partie 2: Méthodes d'essai pour les colles
  - .5 ISO 13007-3:[2010], Carreaux céramiques - Mortiers de joints et colles - Partie 3: Termes, définitions et spécifications relatives aux mortiers
  - .6 ISO 13007-4:[2013], Carreaux céramiques - Mortiers de joints et colles - Partie 4: Méthodes d'essai pour les mortiers de joints
  - .7 ISO 13007-5:[2015], Carreaux céramiques - Mortiers de joints et colles - Partie 5: Exigences, méthodes d'essai, évaluation de la conformité, classification et désignation des membranes



- d'étanchéité à l'eau appliquées en phase liquide sous des carrelages céramiques collés
- .8 ISO 13007-6:[2020], Carreaux céramiques - Mortiers de joints et colles - Partie 6: Exigences, méthodes d'essai, évaluation de la conformité, classification et désignation des membranes d'étanchéité utilisées pour l'installation des carreaux céramiques
  - .7 Association canadienne de terrazzo, tuile et marbre (TTMAC/ACTTM):
    - .1 Section 09 30 00 du Devis directeur de l'ACTTM [2019/2021], Manuel de pose de carreaux
    - .2 Guide d'entretien des surfaces dures [2017-2019]
    - .3 Tile Installer Technical Handbook (en anglais seulement), [2018-2019]
  - .8 Tile Council of North America (TCNA):
    - .1 TCNA Handbook for Ceramic, Glass, and Stone Tile Installation, [2021]

#### 1.4 ÉCHANTILLONS ET FICHES TECHNIQUES

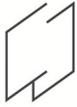
- .1 Soumettre les échantillons conformément aux prescriptions de la section 01 10 00 Exigences générales.  
L'entrepreneur doit soumettre à l'architecte, pour examen, des échantillons et/ou fiche technique de tout ce qui est incorporé au projet et qui est mentionné dans la présente section.
- .2 Soumettre deux (2) éléments aux dimensions indiquées, de chacune des pièces prescrites.
- .3 Fournir les techniques des produits (produit de nivellement, colle, mortier, moulure, etc.) requis pour l'exécution des travaux.
- .4 Fournir un plan de pose pour la céramique murale pour tous les murs de toutes les pièces en illustrant le positionnement des joints et des moulures.
- .5 Fournir un plan de pose pour la céramique au plancher pour tous les pièces en illustrant le positionnement des joints et des moulures.

#### 1.5 CARREAUX DE RECHANGE

- .1 Fournir une quantité de carreaux de rechange représentant au moins 2% du nombre total de chaque type et couleur de carreaux requis pour les travaux, et les entreposer à l'endroit indiqué.
- .2 Les carreaux de rechange doivent provenir du même lot de production que ceux mis en oeuvre.

#### 1.6 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Installateurs: posséder des compétences dans la pose de carrelage en carreaux, et cinq (5) années d'expérience dans l'installation de carrelages similaires à ceux du présent projet en ce qui concerne la portée et les matériaux.
- .2 Fournir un adhésif à l'époxy et un coulis à l'époxy provenant du même fabricant.



- .3 Utiliser des systèmes complets dont tous les produits proviennent d'un même manufacturier. Il est acceptable qu'un système comporte des produits de plusieurs manufacturiers seulement si les manufacturiers confirment par écrit la comptabilité des matériaux et garantissent la performance globale du système.

#### 1.7 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

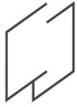
- .1 Examiner les matériaux lors de leur livraison. Ouvrir les boîtes et vérifier que les matériaux reçus correspondent aux échantillons approuvés, sont exempts de défaut ou de dommage pouvant nuire à l'installation du carrelage et à l'apparence de l'ouvrage fini. Les carreaux portant une marque d'usine indiquant qu'ils sont de réemploi, ou qui ne sont pas uniformes avec les matériaux soumis aux fins de la vérification des échantillons, ne sont pas acceptés.
- .2 Vérifier que les carreaux affichant des variations de couleurs ou motifs ont été assortis en atelier, de sorte que les carreaux d'un même emballage comportent la même gamme de couleurs ou les mêmes motifs que ceux des autres emballages. Si les carreaux sont emballés sans avoir été mélangés en atelier, on doit les assortir sur le chantier avant la pose.
- .3 Entreposer les matériaux cimentaires à l'intérieur, dans un endroit sec et à l'abri de matières étrangères.
- .4 Protéger contre le gel les adhésifs, produits de remplissage et produits d'étanchéité.

#### 1.8 CONDITIONS AMBIANTES

- .1 Maintenir la température ambiante dans la zone de mise en oeuvre ainsi que la température du support destiné à recevoir les carreaux de céramique au-dessus de 12 °C pendant une période de 48 heures avant la pose, pendant toute la durée de la pose et pendant 48 heures après l'achèvement de ces travaux.
- .2 Ne pas procéder à la pose des carreaux lorsque la température est inférieure à 12 °C ou supérieure à 38 °C.
- .3 Éviter de mettre en oeuvre des mortiers ou des coulis époxydes à des températures inférieures à 15 °C ou supérieures à 25 °C.
- .4 S'il y a un risque que les températures de surface chutent sous les températures recommandées par le fabricant, produire une chaleur supplémentaire.

#### 1.9 GARANTIE

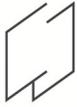
- .1 Fournir un document écrit et signé, émis au nom du propriétaire, certifiant que les revêtements en carreaux de céramique seront garantis, contre tout défaut, délaminage du substrat ou autres problèmes, pour une période de cinq (5) ans, incluant tous les produits de resurfaçage, de mise à niveau, d'étanchéité et autres produits utilisés dans la mise en place des finis en carreaux de céramique.



- .2 Le fabricant des produits de réparation du béton, d'installation de la céramique et de la membrane d'imperméabilisation doit fournir une garantie prolongée signée certifiant la conformité et la performance de ses produits, pour une période de quinze (15) ans.

## 2 PRODUITS

- 2.1 PARE-VAPEUR (POUR LES DALLES SUR SOL)
- .1 Sans objet
- 2.2 PRODUIT DE NIVELLEMENT
- .1 Pour une dalle de béton :  
Apprêt polyvalent à base de résine synthétique ayant les caractéristiques ci-dessous.
- .1 pH : 8 à 9
- .2 Densité : 1.5 g par cm<sup>3</sup>
- .3 Type de polymère : Acrylique
- ~~Produit de référence : ECO Prime Grip de Mapei ou équivalent approuvé.~~
- .4 Produits de référence :
- .1 ECO Prim-Grip de MAPEI;
- .2 Pro Superprime 1C de Proma;
- .3 Ou équivalent approuvé.
- ADD. A1
- .2 Sous-finition autolissante : Composé de ragréage cimentaire ayant les caractéristiques ci-dessous.
- .1 pH : 11
- .2 Résistance à la compression, 28 jours (ASTM C109) : > 29.0 MPa
- .3 Résistance à la flexion, 28 jours (ASTM C348) : > 7.24 MPa
- .4 Résistance à l'arrachement, 28 jours (ASTM C1583) : 3.45 MPa
- ~~Produit de référence : Novoplan 2 Plus de Mapei ou équivalent approuvé.~~
- .5 Produits de référence :
- .1 Novoplan 2 Plus de Mapei;
- .2 Pro Plan CG de Proma;
- .3 Ou équivalent approuvé.
- ADD. A1
- .3 Pour des murs de bloc de béton :
- .1 Mortier cimentaire de ragréage modifié aux polymères et renforcé de fibres.
- .2 Résistance à la compression (CAN/CSA-A5 / ASTM C109)  
24 heures > 14.5 MPa  
7 jours > 20 MPa  
28 jours > 24.8 MPa
- ~~Produit de référence : Planitop 330 Fast de Mapei ou équivalent approuvé.~~
- ADD. A1



- .3 Produits de référence :
  - .1 Planitop 330 Fast de Mapei;
  - .2 Pro Top FX de Proma;
  - .3 Ou équivalent approuvé.

## 2.3 PRODUIT DE NIVELLEMENT POUR LES DOUCHES

- .1 Mortier cimentaire monocomposé à retrait compensé et à prise rapide. Application sur le béton en place à l'aide d'un ciment-colle.
  - .1 Résistance à la compression (ASTM C109) : > 40 MPa (28 jours)
  - .2 Résistance à la flexion (ASTM C348) : > 10.3 MPa (28 jours)
  - .3 Résistance à l'arrachement (CAN/CSA-A23.2-6B) : > 2 MPa

ADD. A1 ~~Produit de référence : Mapecem 100 de Mapei ou équivalent approuvé.~~

- .4 Produits de référence :
  - .1 Mapecem 100 de Mapei;
  - .2 Pro Cemix de Proma;
  - .3 Ou équivalent approuvé.

- .2 Ciment-colle avec polymère, à prise rapide et de qualité supérieure. Permettant l'adhérence du mortier cimentaire.
  - .1 Conforme aux normes ANSI A118.11, A118.15, A118.15F.

ADD. A1 ~~Produit de référence : Ultraflex RS de Mapei ou équivalent approuvé~~

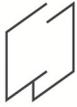
- .2 Produits de référence :
  - .1 Ultraflex RS de Mapei;
  - .2 Pro Quick Set de Proma;
  - .3 Ou équivalent approuvé.

## 2.4 MEMBRANE D'IMPERMÉABILISATION

- .1 Membrane cimentaire d'imperméabilisation flexible : Installer des membranes liquides sous la céramique des murs et des planchers dans toutes les douches. Installation selon les recommandations du fabricant.
  - .1 Applicable à la truelle et renforcée d'un filet de fibre de verre, conforme aux normes ANSI A118.10 et ASTM C627.
  - .2 Membrane compatible avec tous les mortiers époxydiques (ANSI A118.3) et ciments-colles modifiés aux polymères (ANSI A118.4 ou plus élevé).
  - .3 Résistance au cisaillement du béton : > 1.47 MPa
  - .4 Produits de référence :
    - .1 Mapelastic 315 de Mapei;
    - .2 Ou équivalent approuvé.

- .2 Membrane d'imperméabilisation prémélangée à base de caoutchouc liquide. Installer sous la céramique des planchers dans toutes les salles de toilette.
  - .1 Surpasse les exigences de la norme A118.10 (Waterproofing Membranes for Thin-Set Ceramic Tile) et de la norme A118.12 (CrackIsolation Membranes for Thin-Set Ceramic Tile)

ADD. A1 ~~.2 Produits de référence :~~



~~.1 Mapelastic AquaDefense de Mapei;~~

~~.2 Ou équivalent approuvé.~~

.2 Produits de référence :

.1 Mapelastic AquaDefense de Mapei;

.2 Pro MBR XD de Proma;

.3 Ou équivalent approuvé.

## 2.5 MORTIER ET ADHÉSIFS

### .1 Ciment-colle

.1 **Mur** : Ciment-colle monocomposé haute performance modifié aux polymères.

.1 Normes : Classification ISO 13007 C2TES1P1 et surpasse les exigences de ANSI A118.4HTE, A118.11 et A118.15HTE.

.2 L'installateur de céramique doit se servir de ce produit afin de tirer les joints des panneaux de béton recevant de la céramique.

ADD. A1

~~.3 Produits de référence :~~

~~.1 Ultralite Mortar de Mapei;~~

~~.2 Ou équivalent approuvé.~~

.3 Produits de référence :

.1 Ultralite Mortar de Mapei;

.2 Pro Superlite Mortar de Proma;

.3 Ou équivalent approuvé.

.2 **Plancher** : Ciment-colle mono composé, modifié au polymère, de haute performance.

.1 Conforme aux les normes ANSI A118.4HTE et ANSI A118.11, ainsi que ANSI A118.15 HTE.

.2 Application à double encollage.

ADD. A1

~~.3 Produits de référence :~~

~~.1 Keraflex Super de Mapei;~~

~~.2 Ou équivalent approuvé.~~

.3 Produits de référence :

.1 Keraflex Super de Mapei;

.2 Pro P151 SF de Proma;

.3 Ou équivalent approuvé.

### .2 Coulis

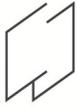
.1 **Mur et plancher** :

.1 Coulis cimentaire sans efflorescence, sans retrait, de couleur uniforme, modifié aux polymères, à prise rapide, avec agrégat fin et de qualité ultra supérieure, pour les joints d'une largeur de 3 mm à 19 mm (1/8" à 3/4").

.2 Couleur : Au choix de l'architecte

.3 Normes : Classification ISO 13007 et surpasse les exigences de ANSI A118.7.

Compression : 20.7 à 37.9 MPa



ADD. A1

Retrait : <0.20 % à 27 jours  
Absorption d'eau : < 5% (50% d'humidité relative à l'immersion)  
Résistance à la flexion : 6.90 à 9.66 MPa à 28 jours

- ~~.4 Produits de référence :~~  
~~.1 Ultracolor Plus FA de Mapei;~~  
~~.2 Ou équivalent approuvé.~~  
.4 Produits de référence :  
.1 Ultracolor Plus FA de Mapei;  
.2 Pro Grout Max 2.0 de Proma;  
.3 Ou équivalent approuvé.

ADD. A1

- .2 **Mur et plancher des douches :**  
.1 Coulis époxyde sans glissement résistant aux agents chimiques, conforme à la norme ANSI A118.3. Pour les joints jusqu'à 10 mm (3/8") de largeur.  
.2 Couleur : Au choix de l'architecte  
~~.3 Produit de référence :~~  
~~.1 Kerapoxy de Mapei;~~  
~~.2 Ou équivalent approuvé.~~  
.3 Produit de référence :  
.1 Kerapoxy de Mapei;  
.2 Pro Grout Xtreme de Proma;  
.3 Ou équivalent approuvé.

2.6 CARRELAGE MURAL, AU PLANCHER ET PLINTHE

- .1 Voir les choix aux dessins.

2.7 ACCESSOIRES

- .1 Profilé en aluminium anodisé  
• Dessus de la céramique murale : profilé de finition et de protection comportant un angle de 90 degrés pour les coins externes et autres bordures de murs carrelés.



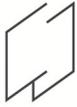
- Aux coins « sortants » de la céramique murale : profilé de finition et de protection des rebords extérieurs de revêtements carrelés en angle de 135°



- Où indiqué aux plans.

2.8 DRAIN DE DOUCHE

- .1 Drain linéaire composé d'un corps de caniveau en acier inoxydable et d'un assemblage de grille.



- .1 Sortie d'eau centrée
- .2 Support de caniveau en polystyrène
- .3 Rebord du caniveau doté d'une bride de collage
- .4 Dimension : 1800 mm de long



### **3 EXÉCUTION**

#### 3.1 EXAMEN

- .1 Essais préalables à la pose: mettre à l'essai les supports de béton conformément à la norme ASTM F 2170 et vérifier, à l'aide d'un détecteur électronique, la teneur en humidité avant l'installation, et procéder de la façon suivante:
  - .1 Notifier l'Architecte au moins 72 heures avant de commencer l'examen et la préparation.
  - .2 Avant la pose de céramiques sur dalles de béton, s'assurer que les dalles ont été laissées à durcir pendant 90 jours, et qu'elles sont suffisamment sèches pour la bonne adhérence de l'adhésif, selon les méthodes recommandées par le fabricant du support pour la mise à l'essai de l'adhérence et de l'humidité, et selon les indications suivantes:
    - .1 Avant de procéder à l'essai, confirmer la teneur en humidité relative prescrite par le fabricant.
    - .2 Réaliser les essais pour vérifier la teneur en humidité des dalles de béton (10 au total dans le bâtiment).
    - .3 Maintenir une température de support minimale de 13 degrés Celsius durant les essais.
  - .3 Examiner les supports et les conditions de l'endroit où le carrelage sera posé, pour s'assurer de la conformité avec les exigences en ce qui concerne les tolérances des matériaux et d'autres conditions pouvant avoir un effet sur la performance des carreaux.
    - .1 Vérifier que les supports auxquels seront collés les carreaux sont fermes, secs, propres et exempts d'huile, de pellicule cirée ou de composés durcisseurs.
    - .2 S'assurer que les supports affichent les tolérances de planéité spécifiées dans les devis des ingénieurs, et



qu'ils sont prêts pour l'application des matériaux de nivellement spécifiés dans la présente section.

- .3 Vérifier que le terre-plein, les ancrages, les cadres renforcés, les dispositifs électroniques, mécaniques ou autres ont dûment été installés dans le carrelage ou derrière ou à travers celui-ci.
- .4 Vérifier que les joints et les craques du support sont alignés avec les emplacements des joints de dilatation du carrelage selon ce qu'indiquent les dessins. Si un alignement est nécessaire, ajuster les joints en consultation avec l'Architecte.

### 3.2 PRÉPARATION

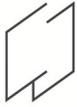
- .1 Nettoyer en profondeur les surfaces des supports. Retirer toute trace de graisse, d'huile, de poussière, de produit ayant pu former une pellicule sur la surface de béton, d'agents durcisseurs pour béton et d'autres contaminants susceptibles de réduire l'adhérence des systèmes d'accrochage, de la façon suivante :
  - .1 Avant la pose, nettoyer l'endos de chaque carreau afin d'y retirer toute trace de contaminant en surface, de résidu de coupe, de poussière issue du brûlage ou d'autres débris pouvant nuire à l'adhérence ainsi qu'à l'apparence finale de la surface.
  - .2 Membrane d'étanchéité : installer la membrane conformément aux directives du Tile Installer Technical Handbook de l'ACTTM et aux instructions du fabricant.
  - .3 Nivellement de surface: Appliquer les produits selon les recommandations des manufacturiers.

Appliquer les produits pour assurer la planéité des surfaces de support selon les tolérances des surfaces qui sont indiquées dans les exigences de performance, et satisfaire aux exigences supplémentaires suivantes:

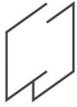
    - .1 Appliquer les matériaux de nivellement pour couvrir les légères irrégularités du support.
    - .2 Pour la pose d'un carrelage sur couche mince, utiliser des matériaux autonivelants sur une épaisseur de moins de 8 mm.
    - .3 Pour une épaisseur de 8 mm ou plus, utiliser un lit de mortier nivelant.

### 3.3 APPLICATION GÉNÉRALE

- .1 Effectuer conformément au manuel Tile Installer Technical Handbook (en anglais seulement) de l'ACTTM et aux parties de la série de normes ANSI A108 sur la pose de carrelage qui portent sur les types de matériaux d'accrochage et de coulis, ainsi que sur les méthodes requises, comme exigences minimales, pour effectuer la pose complète d'un carrelage.
- .2 Prolonger le carrelage dans les renforcements et sous les équipements et les appareils afin de recouvrir entièrement la surface de façon ininterrompue.



- .1 Assurer la bonne finition des carreaux le long des obstructions, des bordures et des coins, sans rupture du motif ni de l'alignement des joints.
- .2 Ne pas fendre les carreaux.
- .3 Tailler les bords de façon qu'ils soient nets, lisses et exempts d'ébréchures.
- .3 Ajuster les carreaux aux angles, autour des accessoires, appareils, avaloirs et autres objets encastrés.
- .4 Disposer avec précision les intersections et les retours. Tailler et percer les carreaux sans égratigner les surfaces visibles.
  - .1 Tailler, percer et ajuster les carreaux de façon à accommoder les travaux d'autres sous-traitants qui doivent pénétrer et jouxter l'ouvrage visé par la présente section.
  - .2 Minutieusement meuler les bordures des carreaux qui jouxtent les garnitures, les finis ou des accessoires encastrés afin d'obtenir un alignement des joints en ligne droite.
- .5 Disposer le motif du carrelage selon ce qu'indiquent les dessins et comme suit:
  - .1 Aligner les joints des carreaux à ceux de carreaux de même taille au niveau du sol, des plinthes, des murs et des garnitures.
  - .2 Disposer le carrelage à partir du centre dans les deux directions de la surface au sol ou murale.
  - .3 Centrer le motif du carrelage entre les joints de rupture et de dilatation; aviser l'Architecte pour obtenir des instructions lorsque le motif du carrelage n'est pas aligné avec les joints de rupture et de dilatation.
- .6 Tailler les carreaux avec précision et sans les endommager.
- .7 Lisser les bordures exposées à l'aide d'une meule si elles sont visibles.
- .8 La largeur minimale d'un carreau doit être le tiers de la taille du carreau, sauf indication contraire dans les dessins.
- .9 Ajuster la disposition du carrelage de façon à réduire au minimum la coupe de carreaux.
- .10 Réaliser des joints d'une même largeur.
- .11 Pratiquer entre les plaques de carreaux des joints de la même largeur que les joints qui unissent les carreaux d'une même plaque, de sorte que les joints entre les plaques ne se distinguent pas des autres joints de l'ouvrage fini. Aligner les plaques de carreaux selon le motif voulu.
- .12 Pour une installation sur un lit de mortier épais, pratiquer une pente du carrelage vers les avaloirs de sol.
- .13 Ajuster les carreaux étroitement le long des prises de courant, de la tuyauterie, des appareils et d'autres éléments encastrés, de façon à ce que les plaques, les frettes et les couverts chevauchent le carrelage.
- .14 Pratiquer entre les carreaux des joints uniformes, d'aplomb, d'équerre, d'alignement et d'affleurement avec les carreaux adjacents.
- .15 Tolérance maximale de la surface: 1:800.
- .16 Disposer les carreaux de façon à ce que les carreaux au périmètre du carrelage mesurent, au minimum, la moitié d'un carreau de pleine taille.
- .17 Tapoter sur les carreaux mis en place en vue de remplacer tout carreau qui sonne creux et s'assurer de leur pleine adhérence.



- .18 Aux extrémités d'un carrelage mural, poser un élément de bordure.
- .19 Poser les bandes de transition à la jonction du carrelage au sol et à la rencontre de différents finis.
- .20 Attendre au moins 24 heures après la pose des carreaux avant d'appliquer le coulis.
- .21 Pose sur une couche d'accrochage: poser les carreaux lorsque la couche d'accrochage est humide et collante.
  - .1 Appliquer une couche de mortier en exerçant une pression au moyen du bord plat d'une truelle afin de bien étendre le mortier sur le support. Appliquer le mortier additionnel en le peignant dans une seule direction, parallèlement au plus petit côté des carreaux, en utilisant le bord dentelé de la truelle.
  - .2 Pour les carreaux d'un format inférieur à 300 mm x 300 mm [et pour les zones dont les exigences de performance prévoient le soutien d'une charge résidentielle ou faible], appliquer la couche d'accrochage en quantité suffisante pour obtenir un contact d'au moins 80 %, en étendant le matériau de liaison de façon uniforme et en y pressant les carreaux de façon uniforme. Pour des carreaux de plus grand format et des installations dont les exigences de performance prévoient le soutien d'une charge modérée à élevée, enduire également l'endos des carreaux du produit de liaison.
  - .3 Poser les carreaux fermement dans le mortier mouillé, en poussant d'un côté à l'autre dans une direction perpendiculaire aux lignes de truelle, de façon à renfoncer le faitage du mortier et obtenir une couverture maximale.
  - .4 Vérifier que les coins et les bordures sont entièrement supportés par le matériau de raccrochage. De façon périodique, prélever un carreau fraîchement posé afin de l'inspecter.
  - .5 Poser les carreaux de façon à prévenir toute saillie de plus de 1 mm sur un joint de coulis de 3 mm.
  - .6 Laisser les deux tiers des joints de coulis exempts de matériau d'accrochage.
  - .7 Nettoyer tout excédent du matériau d'accrochage de la surface des carreaux avant le durcissement final de ce matériau.
  - .8 Tapoter sur les carreaux une fois le matériau d'accrochage pleinement durci afin de remplacer tout carreau qui sonne creux avant d'appliquer le coulis.
- .22 Application du mortier au dos des carreaux: Appliquer une couverture de mortier sur 100 % du dos des carreaux conformément au Tile Installer Technical Handbook de l'ACTTM et au TCNA Handbook for Ceramic, Glass, and Stone Tile Installation et la série de normes ANSI A108 pour les applications suivantes:
  - .1 Carreaux de verre.
  - .2 Carreaux à l'extérieur.
  - .3 Carreaux d'une cabine de douche.
  - .4 Carreaux d'un sauna à vapeur.
  - .5 Carreaux autour d'un bain.
  - .6 Carreaux dans une buanderie.



- .7 Carreaux d'une piscine.
- .8 Carreaux posés avec mortiers et coulis résistant aux produits chimiques.
- .9 Carreaux dont l'un des côtés mesure 300 mm ou plus.
- .10 Carreaux dont l'endos est soulevé ou texturé.
- .11 Carreaux pour une zone de pose devant supporter un usage lourd ou très lourd.
- .12 Carreaux de porcelaine où plus de 20 % du dos des carreaux est recouvert de poussière de brûlage. Enduire le dos des carreaux d'un mortier adhésif répondant à la norme ASTM C 627, usage lourd ou très lourd.
- .23 Poser les bandes de transition aux emplacements indiqués dans les dessins et où les bordures du carrelage jouxtent un revêtement de sol différent. Appliquer des bandes de transition en pente là où se produisent des transitions inégales allant de 6 mm à 13 mm.
- .24 Poser les bandes de réduction aux emplacements indiqués dans les dessins et où le carrelage jouxte un sol de béton où aucun revêtement de sol supplémentaire ne sera appliqué.
- .25 À moins d'indication contraire aux plans, faire la pose de céramique derrière les équipements tel que réfrigérateur, cuisinière, micro-onde, etc. en ajoutant des rangs supplémentaires (environ 200 mm de céramique).

#### 3.4 POSE DU COULIS

- .1 Coulis: appliquer le coulis conformément aux instructions écrites du fabricant et aux exigences du guide Tile Installer Technical Handbook de l'ACTTM, et suivre les indications suivantes:
  - .1 Allouer le temps de prise adéquate avant l'application du coulis.
  - .2 Appliquer au préalable une cire ou un produit d'étanchéité sur les carreaux qui exigent une protection contre les taches de coulis.
  - .3 Insérer le coulis dans les joints au moyen d'un aplanissoir à coulis en caoutchouc. S'assurer que tous les joints sont bien compacts et exempts de creux ou de cavité.
  - .4 Retirer tout excès de coulis conformément aux instructions du fabricant, et polir les carreaux au moyen d'un linge propre.

#### 3.5 APPLICATION DU PRODUIT D'ÉTANCHÉITÉ AU SOL

- .1 Appliquer le produit conformément aux instructions écrites du fabricant.

#### 3.6 NETTOYAGE

- .1 Après avoir terminé la pose du coulis, utiliser les produits et les méthodes de nettoyage recommandés par le fabricant afin de retirer toute matière étrangère, de la surface des carreaux, et procéder selon les indications suivantes:
  - .1 Nettoyer tout résidu de coulis de ciment Portland ou autre sur les carreaux le plus tôt possible.



- .2 Les carreaux non émaillés peuvent être nettoyés au moyen de solutions acides uniquement lorsque le permettent les instructions du fabricant de carreaux et du fabricant de coulis, mais cela doit être fait au minimum 10 jours après la pose du carrelage. Protéger les surfaces métalliques ou en fonte et les appareils sanitaires au fini vitreux contre les effets d'un tel nettoyage.
- .3 Rincer les surfaces avec de l'eau propre avant et après le nettoyage.

### 3.7 PROTECTION

- .1 Protéger les surfaces du carrelage fini de toute circulation jusqu'à ce que les matériaux de prise aient suffisamment durci, conformément aux indications du manuel Tile Installer Technical Handbook de l'ACTTM.
- .2 Protéger les surfaces du carrelage de toute circulation après l'application du coulis selon les instructions du fabricant.
- .3 Empêcher toute circulation piétonnière ou sur roues sur le carrelage pendant au moins 72 heures après l'achèvement du coulis.
- .4 Là où un accès est requis pour une circulation piétonnière légère après seulement 24 heures de l'achèvement du coulis, utiliser des planches pour permettre le passage.
- .5 Protéger le carrelage contre l'immersion dans l'eau et le gel pendant au moins 21 jours après son achèvement.
- .6 Fournir une couverture de protection temporaire jusqu'à l'atteinte de l'achèvement substantiel de l'ouvrage.
- .7 Protéger le carrelage mural et les plinthes de tout impact, vibration ou martèlement lourd contre les murs adjacents et opposés pendant au moins 14 jours après la pose.

### FIN DE SECTION



## 1 GÉNÉRALITÉS

### 1.1 PORTÉE DES TRAVAUX

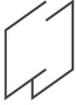
- .1 Cette section aborde les exigences relatives aux éléments suivants:
  - .1 Revêtements de sol souples en carreaux et en lattes.
  - .2 Plinthes souples en vinyle et / ou les plinthes à gorge remontée.
  - .3 Accessoires de revêtement de sol.
  - .4 La préparation des surfaces :
    - .1 La préparation des supports (dalle de béton) et le nivellement partout où requis.
    - .2 La préparation des cloisons de bloc de béton qui reçoivent des plinthes de vinyle ou des plinthes à gorge remontée.

### 1.2 SECTIONS DE DEVIS CONNEXES

- .1 01 10 00 – Exigences générales

### 1.3 RÉFÉRENCES

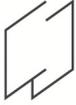
- .1 American Association of Textile Chemists and Colorists (AATCC):
  - .1 AATCC 134- [2019], Test Method for Electrostatic Propensity of Carpets
- .2 American National Standards Institute (ANSI)/Electrostatic Discharge Association (ESD):
  - .1 ANSI/ESD STM7.1- [20], For the Protection of Electrostatic Discharge Susceptible Items - Flooring Systems Resistive Characterization
  - .2 ANSI/ESD S20.20- [14], Protection of Electrical and Electronic Parts, Assemblies and Equipment (Excluding Electrically Initiated Explosive Devices)
- .3 ASTM International (ASTM):
  - .1 ASTM E 96/E 96M-[13], Standard Test Methods for Water Vapor Transmission of Materials
  - .2 ASTM F 150-[06], Standard Test Method for Electrical Resistance of Conductive and Static Dissipative Resilient Flooring
  - .3 ASTM F 710-[21], Standard Practice for Preparing Concrete Floors to Receive Resilient Flooring
  - .4 ASTM F 1066-[04], Standard Specification for Vinyl Composition Floor Tile
  - .5 ASTM F 1344-[15], Standard Specification for Rubber Floor Tile
  - .6 ASTM F 1482-[21], Standard Practice for Installation and Preparation of Panel Type Underlayments to Receive Resilient Flooring
  - .7 ASTM F 1700-[20], Standard Specification for Solid Vinyl Floor Tile
  - .8 ASTM F 1861-[21], Standard Specification for Resilient Wall Base



- .9 ASTM F 1869-[16a], Standard Test Method for Measuring Moisture Vapor Emission Rate of Concrete Subfloor Using Anhydrous Calcium Chloride
- .10 ASTM F 2169-[15], Standard Specification for Resilient Stair Treads
- .11 ASTM F 2170-[19A], Standard Test Method for Determining Relative Humidity in Concrete Floor Slabs Using in situ Probes
- .12 ASTM F 2195-[18], Standard Specification for Linoleum Floor Tile
- .13 ASTM F 2471-[19], Standard Practice for Installation of Thick Poured Lightweight Cellular Concrete Underlayments and Preparation of the Surface to Receive Resilient Flooring
- .14 ASTM F 2873-[20], Standard Practice for the Installation of Self-Leveling Underlayment and the Preparation of Surface to Receive Resilient Flooring
- .15 ASTM F 3008-[13], Standard Specification for Cork Floor Tile
- .16 ASTM F 3010-[18], Standard Practice for Two-Component Resin Based Membrane-Forming Moisture Mitigation Systems for Use Under Resilient Floor Coverings
- .17 ASTM F 3191-[16], Standard Practice for Field Determination of supporte Water Absorption (Porosity) for supportes to Receive Resilient Flooring
- .4 Groupe CSA (CSA):
  - .1 CSA A23.1/A23.2-[19], Béton: Constituants et exécution des travaux / Méthodes d'essai et pratiques normalisées pour le béton
  - .2 CSA B651-[12], Conception accessible pour l'environnement bâti
- .5 General Services Administration, Federal Test Standard (FTS):
  - .1 FTS 101C, Method 4046, Electrostatic Properties of Materials
- .6 International Concrete Repair Institute, Inc. (ICRI):
  - .1 ICRI 310.2 R- [2013], Selecting and Specifying Concrete Surface Preparation for Sealers, Coatings, Polymer Overlays, and Concrete Repair
- .7 Organisation internationale de normalisation (ISO):
  - .1 ISO 3813- [04], Revêtements de sol résilients - Dalles en aggloméré de liège - Spécification
- .8 Association nationale des revêtements de sol (ANRS):
  - .1 Floor Covering Reference Manual, [édition actuelle]
  - .2 Programme d'assurance de la qualité (PAQ)
- .9 South Coast Air Quality Management District (SCAQMD):
  - .1 SCAQMD Rule 1168- [A2017], Adhesive and Sealant Applications
- .10 Normes ULC:
  - .1 CAN/ULC S102.2-[10], Méthode d'essai normalisée, Caractéristiques de combustion superficielle des revêtements de sol et des divers matériaux et assemblages

#### 1.4 EXIGENCES ADMINISTRATIVES

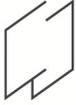
- .1 Coordination:
  - .1 Coordonner avec les documents de l'ingénieur en structure pour les tolérances de planéité et de nivellement des planchers en



- béton qui peuvent nécessiter des adjuvants pour atteindre une maniabilité optimale, comme cela est exigé pour commencer la pose du revêtement de sol souple.
- .2 Coordonner avec les documents de l'ingénieur en structure les matériaux et les méthodes de cure du béton qui sont compatibles avec les adhésifs utilisés pour la pose du revêtement de sol souple en carreaux. Réduire au minimum les produits de cure, les produits d'impression/durcisseurs et les retardateurs d'évaporation appliqués sur la surface, qui peuvent nuire à la force d'adhérence du revêtement de sol souple.
  - .3 Coordonner avec la section 06 10 10 – Charpenterie les tolérances de planéité et de nivellement du support en bois, au besoin, pour commencer la pose du revêtement de sol souple.
  - .4 Coordonner les seuils de porte avec la section 08 71 10 – Quincaillerie.
  - .5 Coordonner la pose de bordures et de bandes de transition adjacentes aux carreaux de céramique avec la section 09 30 13 – Carrelages de céramique.
  - .6 Coordonner l'installation des avaloirs de sol, des tranchées et des emplacements de nettoyage avec les documents d'ingénierie.
  - .7 Coordonner l'installation des grilles de plancher avec les documents d'ingénierie.
  - .8 Coordonner l'installation des boîtes de sortie d'alimentation et de communication avec les documents d'ingénierie.
  - .9 Coordonner les conduits et autres matériels traversant les dalles de béton avec les documents d'ingénierie.
- .2 Réunion préalable à la mise en œuvre: tenir une réunion environ deux semaines avant le coulage du béton avec l'entrepreneur, le sous-traitant en béton, le sous-traitant chargé de la pose des revêtements de sol souples, le représentant du fabricant de revêtements de sol souples, l'installateur de la couche de pose et l'Architecte pour discuter de ce qui suit:
- .1 Examiner l'état du support, notamment sa planéité.
  - .2 Les résultats des essais réalisés sur le support en ce qui a trait à sa teneur en humidité, son émission de vapeur d'eau, son alcalinité, son adhérence et sa porosité.
  - .3 Toute coordination particulière avec d'autres sous-traitants.
  - .4 Passer en revue les instructions de pose du fabricant et les exigences relatives à la garantie.
  - .5 Exigences relatives aux échantillons de l'ouvrage
- .3 Ordonnancement des travaux: poser le revêtement de sol une fois que la peinture, les travaux au plafond et les autres travaux généraux sont terminés.

## 1.5 ÉCHANTILLONS ET DOCUMENTS À SOUMETTRE

- .1 Soumettre les échantillons conformément aux prescriptions de la section 01 10 00 Exigences générales.  
L'entrepreneur doit soumettre à l'architecte, pour examen, des échantillons et/ou fiche technique de tout ce qui est incorporé au projet et qui est mentionné dans la présente section.



- .2 Fiches techniques: Soumettre la documentation, les instructions et les fiches techniques du fabricant des revêtements de sol souples, des accessoires et des produits de nivellement. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les finitions et les limites.
  - .3 Dessins d'atelier: soumettre des dessins d'atelier indiquant ce qui suit:
    - .1 Fournir un plan de pose pour chaque type de revêtement de sol souple en indiquant la méthode de pose, l'emplacement des joints de déformation du bâtiment, les joints soudés et les motifs complexes réalisés par l'agencement des carreaux / feuilles.
    - .2 Les types de bordures et de bandes de réduction et leur emplacement aux traversées de plancher.
  - .4 Échantillons : soumettre les échantillons suivants à l'Architecte :
    - .1 Échantillons de 300 x 300 mm de chaque type de revêtement de sol souple en feuilles.
    - .2 Échantillons pleine grandeur de chaque type de revêtement de sol souple en carreaux.
    - .3 Petits échantillons de plinthes souples.
    - .4 Échantillons de cordons d'adhésif pour revêtement de sol souple en feuilles
    - .5 Échantillons d'accessoires exposés à la vue.
    - .6 Petits échantillons de revêtement de sol en liège avec finitions transparentes.
    - .7 Rapports d'essai et rapports d'évaluation: soumettre les résultats des essais sur les supports avant de commencer la pose du revêtement de sol souple. Inclure une comparaison avec les conditions minimales acceptables du fabricant.
    - .8 Instructions du fabricant: soumettre les instructions du fabricant concernant l'entreposage, la manutention et la pose.
- 1.6 MATÉRIAUX/MATÉRIEL D'ENTRETIEN / DE RECHANGE
- .1 Fournir au minimum une boîte de revêtement de sol souple en carreaux correspondant à 2 % de la superficie totale requise pour le projet ou à 4 m<sup>2</sup>, selon la superficie la plus élevée des deux, et ce, pour chaque type, motif et couleur de revêtement de sol souple en carreaux installé.
  - .2 Fournir 2 % de chaque couleur, motif et type de matériau de revêtement de sol de la largeur d'un rouleau pour l'entretien. Fournir également des chutes de revêtement de sol en feuilles lorsque les dimensions sont de 450 mm x 450 mm ou plus.
  - .3 Fournir au moins 2 % de la longueur totale de plinthe souple requise pour le projet en rouleaux continus pour chaque type, couleur et hauteur de plinthe. Les longueurs maximales standards du fabricant sont acceptables à la place des rouleaux.
  - .4 Fournir une quantité suffisante de chaque adhésif dans les contenants standards du fabricant afin de poser les matériaux et matériels de remplacement ou d'entretien.
  - .5 Fournir des matériaux et matériels de remplacement ou d'entretien provenant du même lot de fabrication que celui des matériaux et matériels installés.



- .6 Identifier chaque boîte de revêtement de sol souple en carreaux, chaque rouleau de revêtement de sol en feuilles, chaque plinthe et chaque contenant d'adhésif en inscrivant le nom du fabricant, le nom du produit, et la pièce ou zone de la pose.

#### 1.7 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Qualifications de l'installateur : Trois (3) années d'expérience et réalisation de cinq (5) projets comportant une zone d'installation, des matériaux et une complexité qui sont semblables.

#### 1.8 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Exigences relatives à l'entreposage et à la manutention:
  - .1 Entreposer les matériaux de manière à ce qu'ils ne reposent pas sur le sol, à l'intérieur, dans un endroit sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
  - .2 Protéger contre le gel les adhésifs, produits de remplissage et produits d'étanchéité.
  - .3 Entreposer les matériaux de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
- .2 Livraison et acceptation: livrer les matériaux au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.

#### 1.9 CONDITIONS DU CHANTIER

- .1 Conditions ambiantes pour le revêtement en feuille : maintenir les conditions suivantes 72 heures avant l'installation, de manière permanente pendant, et 72 heures après l'installation, sauf si les recommandations du fabricant sont plus strictes:
  - .1 Température ambiante de la pièce: entre 18°C et 29°C
  - .2 Température du support de revêtement de sol: 15°C minimum
  - .3 Humidité relative: entre 40 et 60 %
- .2 Pour le revêtement en carreaux :
  - .1 Sauf indication contraire dans les instructions du fabricant, maintenir les conditions de mise en oeuvre telles qu'elles le seront à l'occupation du bâtiment pendant une période minimale de 48 heures avant les travaux, pendant la durée des travaux et pendant une période de 48 heures après la pose. Parmi les conditions de mise en oeuvre, on retrouve les éléments suivants:
    - .1 La température ambiante, la température du support et la température des matériaux doivent se situer entre 18 °C et 29 °C. La température peut être abaissée à 13 °C 72 heures après l'installation.
    - .2 La température à la surface du support de revêtement de sol doit se situer entre 16 °C et 29 °C pour la pose de l'adhésif.
    - .3 L'humidité relative doit se situer entre 40 % et 60 %, à une température variant entre 18 °C et 29 °C.



- .2 Ventilation: Fournir temporairement des appareils de ventilation si les systèmes existants ne peuvent pas être utilisés ou s'ils ne satisfont pas aux exigences qui suivent :
  - .1 Maintenir un taux élevé de ventilation, avec apport maximal d'air extérieur, pendant une période de 24 à 48 heures avant le début des travaux, pendant la durée des travaux et pendant une période de 48 à 72 heures après la pose. Si cela est possible, ventiler directement à l'extérieur. Éviter que de l'air contaminé ne recircule dans l'ensemble du réseau de distribution d'air. Maintenir un taux de ventilation élevé pendant une période d'au moins quatre (4) semaines, une fois le bâtiment occupé.
  - .2 Coordonner le fonctionnement du système de ventilation existant avec l'ingénieur.

#### 1.10 GARANTIE

- .1 Le fabricant devra fournir un certificat garantissant le revêtement de sol souple contre toute anomalie et défaut de fabrication pour une période de dix (10) ans à partir de la date de la réception définitive par l'Architecte.

## **2 PRODUITS**

### 2.1 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

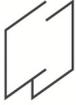
- .1 Répondre aux exigences de la norme CAN/ULC S102.2 pour l'indice de propagation des flammes requis étiqueté et répertorié par les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) ou tout autre organisme acceptable pour l'autorité compétente.

### 2.2 CARACTÉRISTIQUES DE DURABILITÉ

- .1 Émissions de COV des adhésifs, produits d'étanchéité, primaires et revêtements: 50 g/L selon le règlement 1168 du SCAQMD.

### 2.3 REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES

- .1 Revêtement de sol souple à épaisseur standard
  - .1 Conforme à la norme ASTM F 1913
  - .2 Épaisseur : 2 mm
  - .3 Résistance au glissement : R10
  - .4 Couleurs tel qu'indiqué aux plans
  - .5 Produit de référence :
    - .1 Vinyle homogène Sphera Energetic de la compagnie Forbo.
    - .2 Vinyle Homogène IQ Eminent de Tarkett.
    - .3 Équivalent approuvé.



## 2.4 PLINTHES

- .1 Plinthes souples: conformes à la norme ASTM F 1861, même lot de teinture pour l'ensemble du projet, et comme suit:
  - .1 Type: Plinthe en PVC moussé semi-rigide
  - .2 Groupe: 1 – Homogène
  - .3 Style: A - droite
  - .4 Épaisseur: 15 mm (lèvre de finition comprise)
  - .5 Hauteur: 100 mm
  - .6 Longueur: fabriquées en rouleaux continus
  - .7 Couleur tel qu'indiqué aux plans
- .2 Plinthe à gorges:
  - .1 Profilé de vinyle de 3 mm d'épaisseur comprenant les arrêts d'extrémité et les angles externes à gorge prémoulés. Remontée de 100 mm de haut.
  - .2 Bande de remplissage de plinthe à gorge: rayon préformé pour supporter la plinthe à gorge, rayon de 25, PVC.
  - .3 Éléments de bordure de plinthe à gorge: en acier inoxydable, profil supérieur arrondi, épaisseur de 3,0 mm.



## 2.5 ACCESSOIRES

- .1 Primaire: lorsque le fabricant du revêtement de sol le recommande pour les conditions de mise en oeuvre et l'application.
- .2 Enduit pare-vapeur pour application sur les dalle sur sol.
  - .1 Enduit pare-vapeur époxyde résistants aux alcalis conforme à la norme ASTM F3010.
    - .1 COV : 46 g/L
    - .2 Perméabilité (ASTM E96-05): <0.1 perm à ≥10 mil d'épaisseur.
    - .3 Réduction de l'émission de vapeur d'eau (ASTM E96-05) : > 96% (10 mil d'épaisseur de pellicule sèche)
  - .4 ~~Produit de référence : Planiseal VS de MAPEI ou équivalent approuvé.~~  
Produits de référence :
    - .1 Planiseal VS de Mapei;
    - .2 Pro Block MMS Eco de Proma;
    - .3 Ou équivalent approuvé.
- .2 Apprêt permettant l'adhérence sur le pare-vapeur époxydique.
- .3 Adhésifs: types recommandés par le fabricant du revêtement de sol pour le support, que ce dernier soit situé au niveau du sol, ou encore au-dessus ou au-dessous de celui-ci.
  - .1 Adhésifs pour plinthe: types recommandés par le fabricant pour l'application.
  - .2 Adhésif pour revêtements de sol conducteurs d'électricité statique: adhésif à étaler, spécialement formulé pour les

### ADD. A1



revêtements de sol conducteurs d'électricité statique, et selon les recommandations du fabricant du revêtement de sol pour l'application.

## 2.6 PRODUIT DE NIVELLEMENT

### .1 Pour une dalle de béton :

Apprêt polyvalent à base de résine synthétique ayant les caractéristiques ci-dessous.

- .1 pH : 8 à 9
- .2 Densité : 1.5 g par cm<sup>3</sup>
- .3 Type de polymère : Acrylique

ADD. A1

#### .4 Produits de référence :

- .1 [ECO Prime Grip de Mapei;](#)
- .2 [SikaLevel-03 Primer Plus de Sika;](#)
- .3 [Ouu équivalent approuvé.](#)

### .5 Sous-finition autolissante : Composé de ragréage cimentaire ayant les caractéristiques ci-dessous.

- .1 pH : 11
- .2 Résistance à la compression, 28 jours (ASTM C109) :  
> 29.0 MPa
- .3 Résistance à la flexion, 28 jours (ASTM C348) :  
> 7.24 MPa
- .4 Résistance à l'arrachement, 28 jours (ASTM C1583) :  
3.45 MPa

#### .5 Produits de référence

- .1 [Novoplan 2 Plus de Mapei;](#)
- .2 [Sikafloor Level-25 de Sika;](#)
- .3 [Ou équivalent approuvé.](#)

### .2 Pour des murs de bloc de béton:

Application : Sections de mur où les plinthes sont fixées.

- .1 Mortier cimentaire de ragréage modifié aux polymères et renforcé de fibres.
- .2 Résistance à la compression (CAN/CSA-A5 / ASTM C109)  
24 heures > 14.5 MPa  
7 jours > 20 MPa  
28 jours > 24.8 MPa

#### .3 Produits de référence

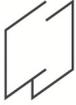
- .1 [Planitop 330 Fast de Mapei;](#)
- .2 [Sika MonoTop-623F de Sika;](#)
- .3 [Ou équivalent approuvé.](#)



### **3 EXÉCUTION**

#### 3.1 EXAMEN

- .1 Vérification des conditions: Vérifier que les conditions du support précédemment installé sont acceptables pour la pose d'un revêtement de sol souple, conformément aux instructions du fabricant.
  - .1 Vérifier que les planchers en béton sont exempts de fissures, de crêtes, de dépressions, de tartre, de matières étrangères, de peinture, de vernis, de poussière, d'huiles, d'agents de démoulage, de cires et de produits d'impression, et que les produits de cure ont été enlevés.
  - .2 Vérifier que les tolérances du support sont conformes aux recommandations du fabricant du revêtement de sol souple.
  - .3 Vérifier que le profil de la surface de béton est conforme aux recommandations du fabricant du revêtement de sol souple et au profil CSP 2 de la norme ICRI 310.2.
  - .4 Vérifier que sont acceptables les travaux qui ont une incidence sur la pose du revêtement de sol et qui ont été réalisés par d'autres sous-traitants.
  - .5 Signaler par écrit à l'Architecte toute condition défectueuse ayant une incidence sur la pose dès sa découverte.
  - .6 Ne procéder à l'installation qu'après avoir réparé toute surface ou condition défectueuse.
- .2 Essais préalables à la pose: effectuer des essais pour vérifier que les planchers en béton sont secs, et que leur taux d'émission de vapeur d'eau et leur alcalinité sont conformes aux recommandations du fabricant. Effectuer des essais conformes à la norme ASTM F 2170 ou à la norme ASTM F 1869, sauf si le fabricant du revêtement de sol souple recommande des méthodes d'essai et des exigences plus strictes. Informer l'Architecte de la date des essais afin qu'il puisse choisir d'y assister à sa discrétion.
  - .1 Effectuer des essais avant la pose de produits subséquents (sous-couche de ciment hydraulique, produits de remplissage, enduits de rebouchage, adhésifs, etc.).
  - .2 Tester les émissions de vapeur d'eau du support conformément à la norme ASTM F 710. Effectuer au moins trois essais pour les 100 premiers m<sup>2</sup> et un autre essai tous les 100 m<sup>2</sup> de surface de plancher supplémentaires
  - .3 Tester l'alcalinité du support conformément à la norme ASTM F 710, sur une gamme de pH de 7 à 9. Effectuer un essai tous les 100 m<sup>2</sup> de surface de plancher.
  - .4 Tester la porosité du support conformément à la norme ASTM F 3191 en utilisant la méthode d'essai recommandée par le fabricant du revêtement de sol souple.
  - .5 Effectuer un essai d'adhérence sur un support nettoyé de 1,0 m x 1,0 m en béton conformément à la publication NFCA Floor Covering Reference Manual, à moins de recommandations



contraires du fabricant du revêtement de sol, et laisser durcir pendant 72 heures avant d'évaluer la force d'adhérence.

### 3.2 PRÉPARATION

- .1 Protection des ouvrages en place: Protéger contre les égratignures les parements de porte, les cadres de porte et les murs lors de la pose du revêtement de sol souple.
- .2 Préparation des surfaces: conformément à la publication NFCA Floor Covering Reference Manual, Part A13, aux normes ASTM F 1482 pour les planchers en bois, ASTM F 710 pour les planchers en béton, ASTM F 2873, ASTM F 2471 et aux instructions du fabricant, et comme suit:
  - .1 Effacer complètement les lignes au stylo ou au marqueur des surfaces en béton.
  - .2 Si les émissions de vapeur du support en béton dépassent les recommandations du fabricant, préparer le support conformément à la norme ASTM F 3010.
  - .3 Aplanir les inégalités du support. Comblé les dépressions et boucher les fissures, joints, trous et autres défauts à l'aide d'un produit de remplissage pour support.
  - .4 Lorsque les tolérances de planéité et de nivellement du support ne respectent pas les exigences minimales permettant de commencer la pose du revêtement de sol souple, préparer le support conformément à la norme ASTM F 2873, à la norme ASTM F 2471 et à la publication NFCA Floor Covering Reference Manual.
  - .5 Nettoyer la dalle de la poussière, de la moisissure, des sels alcalins, de la laitance, des produits de cure filmogènes pour béton, de la peinture, des solvants, de la cire, de l'huile, de la graisse, des résidus de colle, des dissolvants d'adhésif, des produits d'étanchéité, du savon et d'autres matières étrangères.
  - .6 Comblé les dépressions et boucher les fissures, joints, trous et autres défauts à l'aide d'un produit de remplissage pour support conformément aux normes ASTM F 2873 et/ou ASTM F 2471. Appliquer le produit de remplissage à la truelle et à la taloche pour obtenir une surface unie, dure et plane. Interdire toute circulation jusqu'à ce que le produit ait durci.
  - .7 Apprêter / sceller la surface selon les recommandations du fabricant de revêtement de sol souple et du fabricant d'adhésif.
  - .8 Nettoyer les supports à l'aide d'un aspirateur.
  - .9 Ne pas utiliser de marqueur permanent sur les supports de revêtement de sol.
  - .10 Éliminer les arêtes et les bosses.

### 3.3 POSE - REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES

- .1 Poser les revêtements de sol souples et les accessoires en utilisant des outils, matériaux, méthodes et un ordonnancement des travaux conformes aux recommandations du fabricant et à la publication intitulée



- The National Floor Covering Association of Canada Floor Covering Reference Manual.
- .2 Mélanger l'adhésif selon les instructions du fabricant et l'appliquer uniformément en suivant les recommandations concernant la truelle, le grammage, la masse surfacique, le temps ouvert et les mesures de sécurité. Utiliser un cylindre ou un outil similaire pour écraser les marques laissées par la truelle, afin d'éviter que ces irrégularités ne ressortent une fois le revêtement de sol fini. Ne pas étendre de l'adhésif sur une trop grande surface afin que la prise initiale n'ait pas lieu avant la pose du revêtement de sol.
  - .3 Aux ouvertures de porte, interrompre le revêtement de sol sous l'axe transversal de la porte lorsque le fini ou la couleur du revêtement de sol est différent dans les pièces contiguës.
  - .4 Poser des bordures aux traversées de plancher et des bordures sur les rives non protégées ou exposées à la rive du revêtement de sol. Coller fermement les bordures au support en les disposant en ligne droite.
  - .5 Lorsque la dimension des matériaux l'impose, réaliser les joints transversaux et les joints au niveau des portes et des points d'appui conformément aux dessins d'atelier acceptés.
  - .6 Sceller au moyen d'un produit d'étanchéité les points de rencontre entre le bord du linoléum et les murs, les plinthes préfabriquées et les autres saillies situées dans les endroits humides.
  - .7 En carreaux :
    - .1 Non applicable.
  - .8 En feuilles :
    - .1 Poser le revêtement de sol en exécutant des joints dans les sens indiqués sur les dessins de manière à réduire au minimum le nombre de joints. La largeur des bordures doit au moins être égale au tiers de la largeur du matériau.
    - .2 Couper les deux épaisseurs simultanément et sceller en continu, conformément aux instructions du fabricant.
      - .1 Souder à la chaleur les joints des feuilles de linoléum.
    - .3 Ne pas installer de revêtement de sol sur les joints de dilatation du bâtiment.
    - .4 Au cours de l'installation, et après l'installation passer un cylindre d'au moins 45 kg sur le revêtement de sol en feuilles, ou d'un autre poids si les instructions d'installation du fabricant le précisent, afin d'assurer une parfaite adhérence et éliminer les bulles d'air.
    - .5 Retirer immédiatement le surplus d'adhésif.
    - .6 Découper soigneusement le revêtement de sol autour des objets fixes.
    - .7 Poser le revêtement de sol sur les plateaux des trappes de visite des planchers. Respecter le motif du revêtement.
    - .8 Prolonger le revêtement de sol en feuilles sur les surfaces destinées à recevoir le mobilier encastré.
    - .9 Installer le revêtement de sol en feuilles de manière continue dans les zones à cloisons démontables.
    - .10 Au niveau des ouvertures de porte, interrompre le revêtement de sol sous l'axe transversal de la porte lorsque les matériaux de



finition ou les couleurs du revêtement de sol différent dans les pièces contiguës.

- .11 Installer des bordures au niveau des rives non protégées et exposées où le revêtement de sol en feuilles s'achève.

### 3.4 POSE - PLINTHES

- .1 Disposer les plinthes de manière à réduire au minimum le nombre de joints requis.
- .2 Nettoyer le support et l'apprêter avec une couche d'adhésif.
- .3 Assujettir fermement les plinthes souples au mur et au plancher à l'aide d'un cylindre manuel de 3 kg.
- .4 Poser les plinthes d'alignement et de niveau, l'écart maximal admissible étant de 1:1000.
- .5 Tracer, couper et ajuster les plinthes aux cadres de porte et aux autres obstacles. Aux endroits où les cadres de porte sont encastrés, poser des pièces d'extrémité prémoulées.
- .6 Dans les angles rentrants, faire des joints à recouvrement. Utiliser des pièces d'angle prémoulées pour les angles saillants et rentrants qui sont d'équerre. Utiliser des sections droites prémoulées pour former les angles saillants qui ne sont pas d'équerre.
- .7 Se reporter aux dessins pour connaître l'emplacement des divers styles de plinthes.
- .8 Plinthes remontée intégrale à gorge :
  - .1 Réaliser les plinthes suivant les recommandations du fabricant, par longueurs les plus grandes possibles, afin de minimiser le nombre de joints.
  - .2 Installer à l'adhésif la moulure de soutien spécifiée de façon continue dans l'angle entre le plancher et les faces verticales.
  - .3 Remonter le revêtement de sol souple du plancher sur une hauteur suffisante pour réaliser une plinthe intégrée d'une hauteur finie selon les indications aux dessins
  - .4 Réaliser des plinthes droites et de niveau, l'écart admissible étant de 1:1000.
  - .5 Réaliser les coins des plinthes intégrées selon la méthode papillon (coins entrants et sortants).
  - .6 Découper le revêtement de sol en l'ajustant avec précision au profil des bâtis de portes et autres obstacles.
  - .7 Installer des plinthes sur les bases du mobilier intégré ou autre équipement, selon les indications aux dessins.
  - .8 Garnir le dessus de la plinthe de la moulure de finition spécifiée.
  - .9 Tous les joints ainsi que les coins des plinthes intégrées seront soudés à chaud avec un cordon à souder et l'excédent sera retaillé en affleurement du revêtement avec un outil approprié.

### 3.5 APPLICATION - FINITIONS

- .1 Sceller et cirer les revêtements de sol en suivant les instructions du fabricant.



### 3.6 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ SUR PLACE

- .1 Services sur place du fabricant:
  - .1 Échantillons de l'ouvrage: Le fabricant doit fournir une confirmation écrite que le revêtement de sol souple en feuilles installé respecte ou excède les exigences concernant le produit.
  - .2 Obtenir du fabricant un rapport écrit confirmant la conformité des travaux, lors de la manutention, de la pose, de l'application, de la protection et du nettoyage initial du produit et soumettre les rapports de chantier du fabricant.
  - .3 Fournir les services du fabricant sur le chantier, qui consistent en des recommandations sur l'utilisation du produit et des visites périodiques sur le chantier pour vérifier que l'installation du produit est conforme aux instructions du fabricant.
- .2 Pour les matériaux ou systèmes de revêtements de sol souples, le représentant du fabricant doit examiner toutes les surfaces et conditions d'application des matériaux, et fournir suffisamment d'examen et de rapports de chantier pour s'assurer que la pose est conforme aux exigences de garantie du produit.

### 3.7 NETTOYAGE

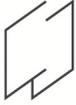
- .1 Nettoyage en cours de travaux. Enlever l'excès d'adhésif avant qu'il ait durci.
- .2 Faire le nettoyage final.

### 3.8 ACTIVITÉS DE CLÔTURE

- .1 Recommander au propriétaire des produits de nettoyage et de finition adaptés aux conditions de mise en œuvre et à l'application et qui n'affecteront pas les qualités antidérapantes et antistatiques du revêtement de sol.
- .2 Montrer au fabricant les méthodes de nettoyage périodique pour chaque type de revêtement de sol souple.

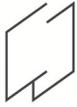
### 3.9 PROTECTION

- .1 Protéger le nouveau revêtement de sol au moyen d'un recouvrement temporaire qui ne s'égratigne pas jusqu'à l'achèvement substantiel de l'ouvrage.
- .2 Attendre au moins 48 heures avant d'autoriser toute circulation sur le revêtement de sol souple installé.
- .3 Pendant les travaux, protéger le revêtement de sol souple des charges roulantes lourdes au moyen d'un contreplaqué, d'un panneau rigide ou d'une autre méthode recommandée par le fabricant.
- .4 Laisser sécher les revêtements de finition appliqués sur place pendant au moins 24 heures avant de permettre une circulation piétonnière, et les laisser durcir pendant au moins 7 jours avant de commencer à y déposer des meubles ou d'autres objets lourds.



- .5 Protéger le revêtement de sol en carreaux de liège au moyen de papier kraft épais ou selon les recommandations du fabricant. Ne pas couvrir le revêtement de sol en carreaux de liège avec des matériaux pouvant provoquer la formation de condensation.
- .6 Si les surfaces de plancher doivent être soumises à une circulation intense, à des charges roulantes ou au passage de transpalettes, protéger le revêtement de sol à l'aide de panneaux rigides temporaires de 6 mm d'épaisseur. Balayer ou aspirer le dessous des panneaux avant de les placer sur le revêtement de sol.

**FIN DE SECTION**



## 1 GÉNÉRALITÉS

### 1.1 PORTÉE DES TRAVAUX

- .1 Fournir la main-d'œuvre, les matériaux, les outils et l'équipement nécessaires à la préparation de la surface et à l'application des matériaux spécifiés dans la présente section.
  - .1 La préparation des surfaces :
    - .1 La préparation des supports (dalle de béton) et le nivellement partout où requis.
    - .2 La préparation des cloisons de bloc de béton qui reçoivent des plinthes de vinyle / caoutchouc.
  - .2 La fourniture et la pose des revêtements époxydiques où indiquées aux dessins, couleur au choix de l'architecte.

### 1.2 SECTIONS DE DEVIS CONNEXES

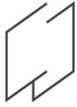
- .1 01 10 00 – Exigences générales
- .2 08 44 13 – Murs rideaux et portes d'aluminium
- .3 09 21 16 – Gypse et colombage métallique
- .4 09 30 13 – Carrelage de céramique

### 1.3 ÉCHANTILLONS

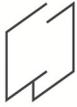
- .1 Soumettre les échantillons conformément aux prescriptions de la Section 01 10 00 Exigences générales.  
L'entrepreneur doit soumettre à l'architecte, pour examen, des échantillons et/ou fiche technique de tout ce qui est incorporé au projet et qui est mentionné dans la présente section.
- .2 **Avant l'application sur tout le plancher, trois (3) échantillons de 500 mm x 500 mm (de chaque type de revêtement époxydique) doivent être soumis à l'architecte et à Ville pour approbation de la couleur, de la texture et du niveau d'antidérapance. Les trois échantillons doivent montrer des niveaux d'antidérapance différents. Coordonner avec l'architecte, avant de produire les échantillons, l'endroit de la dalle du bâtiment où ils seront réalisés.**
- .3 Aucun travaux ne doit débuter avant que chaque type de produit et chaque niveau d'antidérapance requis n'ait été accepté par le Client (par écrit).
- .4 L'entrepreneur doit inclure dans sa soumission les coûts et les délais nécessaires pour réaliser ces échantillons.**
- .5 Aucun échantillon sur un autre support que la dalle de béton du bâtiment ne sera accepté.**

### 1.4 RÉFÉRENCE

- .1 Toute référence à une Loi, une Norme ou un autre document doit être interprétée comme une référence à la version modifiée, complétée, mise à jour ou de remplacement de celle-ci, pour autant que les exigences de la version en vigueur en fonction de la réglementation applicable au projet ne s'en trouvent pas réduites.



- .2 American Society For Testing And Materials – ASTM International
  - .1 ASTM E84, Standard Test Method for Surface Burning Characteristics of Building Materials.
  - .2 ASTM E96, Standard Test Methods for Water Vapor Transmission of Materials.
  - .3 ASTM C109/C109M-16a, Standard Test Method for Compressive Strength of Hydraulic Cement Mortars (Using 2-in. or 50-mm Cube Specimens)
  - .4 ASTM C307-03 (2012), Standard Test Method for Tensile Strength of Chemical-Resistant Mortar, Grouts, and Monolithic Surfacing.
  - .5 ASTM C579-01 (2012), Standard Test Method for Compressive Strength of Chemical-Resistant Mortar, Grouts, Monolithic Surfacing, and Polymer Concretes.
  - .6 ASTM C580-02 (2012), Standard Test Method for Flexural Strength and Modulus of Elasticity of Chemical-Resistant Mortar, Grouts, Monolithic Surfacing, and Polymer Concretes.
  - .7 ASTM C957/C957M-15, Standard Specification for High-Solids Content, Cold Liquid-Applied Elastomeric Waterproofing membrane With Integral Wearing Surface.
  - .8 ASTM D412-16, Standard Test Methods for Vulcanized Rubber and Thermoplastic Elastomers – Tension.
  - .9 ASTM D1044, Standard Test Method for Resistance of Transparent Plastics to Surface Abrasion.
  - .10 ASTM D2369, Standard Test Method for Volatile Content of Coatings.
  - .11 ASTM D2794-93 (2010), Standard Test Method for Resistance of Organic Coatings to the Effects of rapid Deformation (Impact).
  - .12 ASTM D2832, Standard Guide for Determining Volatile and Non-volatile Content of Paint and Related Coatings
  - .13 ASTM D4060-14, Standard Test Method for Abrasion Resistance of Organic Coatings by the Taber Abraser.
  - .14 ASTM D4541-17, Standard Test Method for Pull-Off Strength of Coatings Using Portable Adhesion Testers.
  - .15 ASTM F1869, Standard Test Method for Measuring Moisture Vapor Emission Rate of Concrete Subfloor Using Anhydrous Calcium Chloride
- .3 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
  - .1 CAN/ULC S102.2, Standard Method of Test for Surface Burning Characteristics of Flooring.
- .4 Canadian General Standards Board (CGSB)
  - .1 CGSB 1-GP-71, Methods of Testing Paints and Pigments.
  - .2 CAN/CGSB-1.188, Apprêt-émulsion pour blocs de maçonnerie.
- .5 « Tramex » appareil de mesure du taux d'humidité
  - .1 « Concrete encounter » ou « Concrete moisture meter » distribués par Tramex.
- .6 Autres



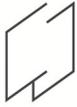
- .1 Programme Choix environnemental DCC-047, Enduits architecturaux.
- .2 Programme Choix environnemental DCC-048, Enduits en suspension aqueuse recyclés.
- .3 Green Seal Environmental Standards GS-11-11, Standard for Paints and Coatings.
- .4 Green Seal Environmental Standards GS-36-11, Standard for Commercial Adhesives.
- .5 South Coast Air Quality Management District (SCAQMD), California State, Regulation XI. Source Specific Standards Rule 1113-A2011, Architectural Coatings.
- .6 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)

#### 1.5 TRANSPORT ET ENTREPOSAGE

- .1 Les présentes conditions de mise en œuvre sont des indications minimales à respecter. Toute exigence plus restrictive de la présente section et/ou des fabricants doit aussi être respectée.
- .2 Entreposer les matériaux dans un local sec et fermé, à l'abri de l'humidité. Sauf indication plus restrictive en fonction des produits utilisés, maintenir la température de l'entrepôt entre 20 °C et 30 °C
- .3 Sauf indication plus restrictive en fonction des produits utilisés, la température de toutes les composantes doit se situer entre 20°C et 30°C pendant l'installation.
- .4 La cure du béton neuf doit être d'au moins 30 jours.

#### 1.6 ASSURANCE QUALITÉ

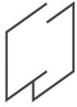
- .1 Tous les produits utilisés pour les travaux visés (chaque système; du substrat au fini) par la présente section doivent être compatibles et provenir du même fabricant (notamment les adhésifs, les matériaux de remplissage des joints de fractionnement et autres ouvertures à sceller dans la dalle de béton, les matériaux de nivellement, les revêtements de sol, etc.) ou, minimalement, faire l'objet de confirmation de compatibilité par le fabricant.
- .2 Les travaux visés par la présente section doivent être exécutés par une entreprise comptant un minimum de cinq (5) ans d'expérience dans l'application d'un revêtement de sol de ce type et avoir exécutés plusieurs travaux de nature et ampleur comparable dans les cinq (5) dernières années.
- .3 L'installateur doit être un « applicateur approuvé » par le fabricant des matériaux.
- .4 L'installateur doit réaliser la préparation du substrat sur lequel il installe les matériaux (incluant le scellement des fissures/traits de scie dans les dalles de béton et le nivellement du support si requis).
- .5 Le fabricant des matériaux doit être un fabricant spécialisé dans le type de fini de la présente section, spécialisés pour le type d'utilisation qui en est faite, et avoir participé à plusieurs travaux de nature et ampleur comparable dans les cinq (5) dernières années.
- .6 Le fabricant des matériaux doit offrir un service d'assistance à la conception, de support lors du chantier et de validation après les travaux afin d'assister les Professionnels de la construction et l'applicateur des



- matériaux à préparer et réaliser les travaux ainsi que les jonctions avec les autres matériaux et/ou systèmes d'étanchéité.
- .7 Avant de commencer l'application, organiser une rencontre sur le chantier avec l'entrepreneur, le fabricant des matériaux et le consultant affecté au projet. Discuter de l'ampleur du projet, des méthodes d'application, des détails, faire l'inspection des substrats, les tester et étudier les conditions ambiantes.
  - .8 L'entrepreneur de la présente section doit, à sa charge, vérifier notamment les taux d'humidité et de PH des substrats à recouvrir pour chaque système (et autres éléments exigés par le fabricant). Les essais doivent être réalisés conformément aux exigences du fabricant du produit/système visé. Sauf indication contraire, les mesures de taux d'humidité et/ou de transmission de vapeur d'eau doivent être réalisées au moyen de rondelles de chlorure de calcium selon ASTM F1869, selon la méthode préconisée par le fabricant et aux intervalles recommandés par ce dernier (au minimum: 1 mesure par 92 m<sup>2</sup> (1000 pi<sup>2</sup>) de surface de plancher) afin de valider que la dalle est suffisamment sèche et/ou que son taux de transmission de vapeur d'eau est suffisamment bas pour recevoir le système. Le rapport fourni par l'entrepreneur doit contenir, en plus des résultats incluant la localisation de chaque test, la confirmation que les résultats sont conformes aux exigences du manufacturier permettant ainsi de débiter les travaux pour chaque système visé (incluant la cure du béton, le PH, les taux d'humidité, etc.).
  - .9 Aucun travaux ne doit débiter avant que chaque type de produit et chaque niveau d'antidérapance requis n'ait été accepté par l'Architecte (par écrit) et que le rapport soumis par l'entrepreneur confirme que les résultats sont conformes aux exigences du manufacturier.
  - .10 Suite à la préparation de surface et avant l'application du revêtement époxydique, le manufacturier du produit qui sera installé doit procéder à une visite des lieux et à l'approbation de la surface. Le manufacturier doit fournir un rapport écrit confirmant que les surfaces sont adéquates à recevoir le revêtement époxydique. **L'entrepreneur pourra commencer l'application du revêtement seulement une fois l'approbation écrite du manufacturier reçue.**

#### 1.7 CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

- .1 Faire une vérification à des emplacements aléatoires, déterminés par le consultant affecté au projet, de l'épaisseur du système de revêtement de sol une fois mûri. Remplir les zones ayant fait l'objet d'une vérification jusqu'à les rendre affleurantes par rapport à l'épaisseur du reste du sol.
- .2 Installer des barrières appropriées et une signalisation lisible aux entrées, afin d'éviter la circulation générale et celle des corps de métiers sur le chantier pendant l'application et le mûrissement du revêtement de sol
- .3 Maintenir une température ambiante de 20°C (68°F) pendant l'installation, les 48 heures qui précèdent ou suivent, ou jusqu'au mûrissement complet.
- .4 Au moment de l'application, s'assurer de conserver la température minimale du substrat au-dessus de 10°C (50°F) et de toujours la maintenir 3°C (5,5°F) au-dessus du point de rosée.



## 1.8 EXAMEN DES DESSINS

- .1 L'entrepreneur devra examiner tous les plans, dessins architecturaux, devis et spécifications, et bien comprendre toutes les conditions rattachées à son travail et concernant l'application des matériaux spécifiés. Il devra examiner tous les dessins et spécifications concernant les sous-traitants afin de prévoir les travaux de finition requis. Aucune réclamation ne pourra recevoir considération pour des ouvrages omis dans l'estimation de l'entrepreneur, soit par négligence ou défaut d'avoir fait avec soin l'examen et la coordination de tous les travaux de finition. Aucun paiement dépassant le prix approuvé par le contrat ne sera accordé à moins d'une autorisation écrite de l'architecte ou de son représentant.

## 1.9 GARANTIE

- .1 L'apparence des finis doit satisfaire l'architecte et tout travail non approuvé devra être repris immédiatement après notification. L'architecte pourra exiger une garantie écrite que tout défaut qui pourrait se manifester en deçà d'un an de la date la réception provisoire sera réparé à sa satisfaction.
- .2 Fournir un document écrit et signé, émis au nom du propriétaire, garantissant que les plinthes, et systèmes de la présente section seront garantis pour une période de deux (2) ans, contre la décoloration, le fendillement, l'écaillage, la délamination ou toute autre détérioration.
- .3 Les garanties doivent inclure la rectification rapide de tout défaut sur réception d'un avis écrit du propriétaire à cet effet. Les travaux de réparation doivent inclure le transport, l'entreposage, la manutention, la main d'œuvre, les matériaux, l'équipement et les services requis pour réparer les parties défectueuses de l'ouvrage et, dans le cas d'éléments manufacturés, la fourniture et l'installation de pièces de remplacement neuves, le tout sans frais et à la convenance du propriétaire. Les garanties doivent aussi inclure la réparation ou le remplacement des autres composantes du bâtiment (et ses finis) et tout autre ouvrage du propriétaire, endommagés ou déplacés lors de la réparation des défauts à l'ouvrage.

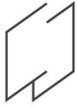
## 2 **PRODUITS**

### 2.1 REVÊTEMENT ÉPOXYDIQUE

- .1 Le niveau d'antidérapance du revêtement époxydique doit être sécuritaire tout en étant facile à nettoyer.

#### **EP-1 :**

- .1 Résine époxyde polyvalente à deux composants conforme à la norme ACI 503.3 « Specification for Producing a SkidResistant Surface on Concrete by the Use of Epoxy and Aggregate ».
- .2 Utiliser l'apprêt époxyde fillerisé à deux composants compatible.
- .3 Couleur : se référer au plan des finis
- .4 Caractéristiques de performance :



- .1 Résistance à la compression (ASTM D695) : ± 70 MPa (28 jours)
- .2 Résistance à la traction (ASTM D638) : ± 22 MPa
- .3 Résistance aux chocs (ASTM D2794) :
  - .1 Indentation initiale : ± 6 J
  - .2 Fissuration initiale : ± 14 J
  - .3 Délamination initiale : Aucune délamination

ADD. A1

- ~~.4 Produit de référence :
  - ~~.1 Mapefloor I 302 SL et l'apprêt Primer SN de la compagnie MAPEI;~~
  - ~~.2 Ou équivalent approuvé.~~~~
- .5 Produits de référence :
  - .1 Mapefloor I 302 SL et l'apprêt Primer SN de MAPEI;
  - .2 Sikafloor 261 de Sika;
  - .3 Ou équivalent approuvé.

## 2.2 PRODUIT DE NIVELLEMENT

- .1 Pour une dalle de béton :  
Apprêt polyvalent à base de résine synthétique ayant les caractéristiques ci-dessous.

- .1 pH : 8 à 9
- .2 Densité : 1.5 g par cm<sup>3</sup>
- .3 Type de polymère : Acrylique

ADD. A1

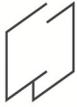
- ~~Produit de référence :
  - ~~.1 ECO Prime Grip de Mapei;~~
  - ~~.2 Ou équivalent approuvé.~~~~
- .4 Produits de référence :
  - .1 ECO Prime Grip de Mapei;
  - .2 SikaLevel-03 Primer Plus de Sika;
  - .3 Ou équivalent approuvé.

Sous-finition autolissante : Composé de ragréage cimentaire ayant les caractéristiques ci-dessous.

- .1 pH : 11
- .2 Résistance à la compression, 28 jours (ASTM C109) : > 29.0 MPa
- .3 Résistance à la flexion, 28 jours (ASTM C348) : > 7.24 MPa
- .4 Résistance à l'arrachement, 28 jours (ASTM C1583) : 3.45 MPa

ADD. A1

- ~~Produit de référence : Novoplan 2 Plus de Mapei ou équivalent approuvé.~~
- .5 Produits de référence :
  - .1 Novoplan 2 Plus de Mapei;
  - .2 Sikafloor Level-25 de Sika;
  - .3 Ou équivalent approuvé.



- ADD. A1 .2 Pour des murs de bloc de béton :
- Application : Sections de mur où les plinthes sont fixées.
- .1 Mortier cimentaire de ragréage modifié aux polymères et renforcé de fibres.
  - .2 Résistance à la compression (CAN/CSA-A5 / ASTM C109)
    - 24 heures > 14.5 MPa
    - 7 jours > 20 MPa
    - 28 jours > 24.8 MPa
- ~~Produit de référence : Planitop 330 Fast de Mapei ou équivalent approuvé.~~
- .3 Produits de référence :
- .1 Planitop 330 Fast de Mapei;
  - .2 Sika MonoTop-623 F de Sika;
  - .4 Ou équivalent approuvé.

### 2.3 TRAITES DE SCIE

- .1 Remplissage des traits de scie pour les sections de dalle qui reçoivent un revêtement époxydique avec un adhésif époxydique thixotropique en pâte.

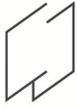
## 3 EXÉCUTION

### 3.1 INSPECTION DES SURFACES

- 1. Avant de débiter les travaux, s'assurer que les surfaces sont prêtes à recevoir les systèmes de la présente section, que le mûrissement du béton est adéquat (voir entre autres le point 1.4 Assurance de qualité de la présente section à cet effet) et que le rapport de l'entrepreneur le confirme. Toute problématique à ce niveau doit être dénoncée par écrit à l'Architecte et au fabricant (l'installateur des produits de la présente section est responsable de s'assurer de la conformité du substrat; le début des travaux représente l'acceptation du substrat de la part de l'installateur).
- 2. Procéder aux échantillons d'ouvrage selon les indications à la partie 1 de la présente section. Suivant la réalisation des échantillons, aucun travail ne doit débiter sans l'approbation l'Architecte et du fabricant des produits.

### 3.2 LIVRAISON

- 3. Livrer les matériaux sur le chantier assez tôt et en assez grande quantité pour éviter tout retard dans le calendrier des travaux.
- 4. Les matériaux seront sujets à l'inspection en tout temps, et l'architecte se réserve le droit de les faire analyser. Si on découvre qu'ils sont différents de ce qu'exige le présent devis, on devra les transporter promptement hors du chantier et les remplacer par les matériaux spécifiés sans frais pour le propriétaire.
- 5. Les matériaux doivent être livrés au chantier dans des contenants non ouverts, porter le nom du fabricant, du produit et indiquer la couleur.



L'applicateur doit prendre en note les numéros de lot de tous les matériaux utilisés et les conserver au besoin pour référence.

### 3.3 PRÉPARATION DE SURFACE

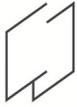
1. Sauf indication plus restrictive du fabricant, préparer mécaniquement les surfaces de béton des planchers, bases de propreté et plinthes afin d'enlever toute trace de laitance, farinage, ou toute autre matière pouvant nuire à l'adhérence du système de finition à appliquer et obtenir un profil de surface correspondant à CSP 3-5.
2. Examiner attentivement les surfaces à recouvrir du système. Localiser les fissures, traits de scie, joints de contrôle de la fissuration, joints de construction, joints de dilatation et autres détails. Préparer ces derniers selon les recommandations du fabricant, avec des produits approuvés par ce dernier. Pour les fins de soumission, prévoir des joints à tous les 4 000 mm dans les deux sens et à toutes les jonctions d'une dalle et d'un mur de fondation.
3. Traiter les traits de scie et fissures de retrait de largeur ne pouvant être pontée par l'application de l'apprêt, en les ouvrant à la meule ou autre moyen mécanique. Les apprêter et les combler avec un produit approuvé par le fabricant en le lissant en alignement avec la surface de plancher. Réparer les défauts de surface de la même façon. Meuler les surfaces afin d'assurer un fini lisse, de niveau avec la surface courante.
4. Préparer les joints de construction en les évidant et les meulant de façon à permettre l'application d'un scellant de finition de type recommandé par le fabricant, de couleur au choix du Professionnel de la construction.
5. Évaluer la résistance à la traction du béton avant l'application de l'enduit. Sauf indication contraire en fonction du produit utilisé, la résistance minimale à la traction doit être d'au moins 1,5 MPa testé selon la norme ASTM C1583.

### 3.4 APPLICATION DES SYSTÈMES DE REVÊTEMENT DE SOL

- .1 Appliquer les systèmes suivant les instructions du fabricant.
- .2 Réaliser les plinthes et les jonctions avec les plinthes et autres revêtements de plancher selon les indications de la présente section, les dessins et les recommandations des fabricants.
- .3 Lorsque le temps de cure requis est complété, inspecter les surfaces afin de s'assurer de respecter les couleurs, densité d'agrégats et texture des échantillons d'ouvrage approuvés et rectifier au besoin les surfaces. Toute rectification ou correction, doit être invisible à l'œil nu (la rectification/reconstruction complète des surfaces sera exigée au besoin).

### 3.5 NETTOYAGE

1. Retirer les rubans et les recouvrements ayant servi à protéger les surfaces adjacentes.
2. Enlever les matériaux excédentaires et les débris de construction, et en disposer en respectant les règlements en vigueur localement. Laisser le chantier propre.



### 3.6 PROTECTION

1. Allouer aux revêtements de sol les temps de cure recommandés par le fabricant, en prenant les précautions nécessaires pour en prévenir la contamination durant les diverses étapes de pose précédant le durcissement complet du revêtement fini.
2. La circulation sur les planchers installés est interdite pendant au moins les 48 heures qui suivent la pose du revêtement de sol.
3. Toute circulation lourde, de chariots de matériaux ou de chariots élévateurs sur les planchers suivant leur installation est interdite.
4. Tout entreposage de matériaux sur les planchers suivant leur installation est interdit.
5. L'Entrepreneur doit protéger le revêtement de sol des planchers en tout temps entre le moment où il est permis de circuler sur ces derniers et les inspections de fin de chantier.

### FIN DE SECTION



## **1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.1 PORTÉE DES TRAVAUX**

- .1 Fournir et installer les cloisons mobiles. Fournir la main-d'œuvre, les matériaux, l'outillage, l'équipement et les services nécessaires conformément aux stipulations des documents contractuels.
  - .1 Cloison mobile à panneaux coulissants (opération manuelle)

### **1.2 SECTIONS DE DEVIS CONNEXES**

- .1 01 10 00 – Exigences générales
- .2 09 21 16 – Gypse et colombage métallique
- .3 09 22 30 – Suspension pour plafonds de gypse
- .4 Division 3 – Structure

### **1.3 CONTRÔLE DE LA QUALITE**

- .1 Cote de classification de risque d'incendie : ASTM E84
- .2 Coefficient de transmission sonore : ASTM E90
- .3 Coefficient d'isolation acoustique : ASTM E336, ASTM E413

### **1.4 ÉCHANTILLONS ET DESSINS D'ATELIER**

- .1 Soumettre un échantillon mesurant 150 X 150 mm illustrant les finis des des panneaux.
- .2 Soumettre les dessins d'atelier conformément à la section 01 10 00 Exigences générales.
- .3 Les dessins doivent indiquer les détails de fabrication, les plans, les cotes de niveau, les détails des pièces de quincaillerie ainsi que ceux relatifs à l'installation.

### **1.5 TRAVAUX CONNEXES RÉALISÉS PAR D'AUTRES**

- .1 Peinture ou finition de toutes les garnitures et autres matériaux adjacents au support de rail et aux montants des cloisons.
- .2 Ensembles des structures d'assise et de soutien, montants, fonds de clouage, caissons de rail, isolant périphérique et barrières acoustiques destinés à répondre aux exigences en matière d'assurance de la qualité.
- .3 Perforation préalable de la structure de soutien conformément aux dessins d'atelier approuvés.
- .4 La préparation des ouvertures doit être effectuée par l'entrepreneur général. Toute condition des lieux non conforme aux dessins d'atelier approuvés doit être signalée à l'architecte.

### **1.6 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION**

- .1 Entreposer les ouvrages préfabriqués dans des locaux ventilés et protégés contre l'humidité ou les variations extrêmes de température.
- .2 Il incombe à l'entrepreneur général de veiller à ce que les cloisons mobiles soient convenablement entreposées avant leur installation et à



ce qu'elles soient protégées en permanence pendant et après leur installation.

## 1.7 EXIGENCES ÉCOLOGIQUES

- .1 Le substrat est fait soit de gypse ou de particules de fibre de bois.
- .2 L'acier doit contenir un minimum de 85% de matière recyclées.
- .3 Le revêtement doit être ancré.
- .4 L'isolant acoustique dans le panneau doit provenir de source naturelle, être incombustible.

## 1.8 GARANTIE

- .1 Cloison mobile à opération manuelle : Une garantie de deux (2) ans couvrira l'installation ainsi que les panneaux contre le gauchissement, la délamination et tout défaut de fabrication. Une garantie de cinq (5) ans contre tout défaut de fabrication sera applicable aux rails et chariots. Ces garanties couvriront matériaux et main d'œuvre.

## 2 **PRODUITS**

### 2.1 CLOISON MOBILE PANNEAUX COULISSANTS (OPÉRATION MANUELLE)

- ADD. A1
- .1 Les panneaux doivent avoir une épaisseur nominale de ~~114mm (4 1/2")~~ 102 à 114 mm et être de la largeur standard du fabricant. Les faces des panneaux doivent être amovibles et pouvoir être remplacées sur place. Des renforts "U" en acier calibre 18 seront installés horizontalement à l'intérieur de tous les panneaux et seront espacés de 610 mm à 762 mm (24" à 36") c/c. Les renforts "U" auront des dimensions de 51 mm X 51 mm (2"X2") et assureront une résistance accrue à l'impact et à la torsion.
  - .2 Le cadre enveloppera tout le périmètre du panneau offrant ainsi une protection du revêtement lors de la manipulation et de l'entassement de la cloison mobile. Les cadrages des panneaux seront en acier de 1,6 mm (calibre 16) au minimum avec un fini peinture-poudre de couleur blanche.  
Les panneaux n'ayant pas de cadre protecteur et ne permettant pas le remplacement des faces sur le site ne seront pas acceptés. Toutes les garnitures de vinyle et de polychlorure de vinyle devront s'agencer aux couleurs du cadrage disponible dans la gamme standard.
  - .3 Les joints d'insonorisation verticaux seront constitués d'une moulure d'alignement continue en aluminium assurant une étanchéité acoustique. Elle sera installée dans le champ des panneaux, guidant la mise en place et répartira l'impact sur le champ complet du panneau.
  - .4 Les joints d'étanchéité horizontaux ne doivent pas excéder la largeur des panneaux afin d'éviter les dommages lors de la manipulation. Les joints d'étanchéité inférieurs seront composés d'une garniture de vinyle flexible offrant un minimum de quatre (4) points de contact avec le rail au lieu des joints d'étanchéité rétractables inférieurs doivent être en acier plié et être



munis de garnitures de vinyle de 6mm (1/4") assurant une insonorisation appropriée lorsqu' actionnés. Ils devront se déployer simultanément avec les joints inférieurs. Les joints d'étanchéité supérieurs seront composés d'une garniture de vinyle flexible offrant un minimum de quatre (4) points de contact avec le rail.

.5 n/a

.6 Système de suspension

.1 Le système de suspension doit être constitué d'un rail d'aluminium trempé anodisé naturel de qualité architecturale (rail en acier plié non acceptable), fixé à la charpente au moyen de tiges filetées installées par paires et fournies par le manufacturier. Des tiges guides assureront le parfait alignement des joints de rail. Les intersections en « L » ou en « T » doivent être assemblées et soudées en usine et ne doivent pas inclure de pièces mobiles ou action ou montage mécanique. Le protège-plafond doit être monobloc et faire partie intégrante du rail. Il doit offrir un dégagement de 25 mm (1") afin d'éviter tout contact des panneaux avec le plafond. Une section du rail devra être amovible afin de permettre le retrait des panneaux pour effectuer un entretien ultérieur.

.2 Chaque panneau doit être suspendu par deux chariots à double galets horizontaux montés sur roulements à billes scellé en acier et recouvert de Delrin. Un rapport démontrant qu'un test d'endurance couvrant une distance de 160 km a été complété et doit être disponible sur demande du professionnel.

.7 Finition des panneaux

.1 Le revêtement pour contrôle de la réverbération doit avoir une sous-couche de fibre de verre d'une densité de 112 kg/m<sup>3</sup> (7 lb/pi<sup>3</sup>), doit être recouvert de tissu (voir plans des finis) avoir un N.R.C. de 0.60. Il doit être ancré à l'aide des moulures en PVC avec coin arrondi au périmètre du panneau. Cette moulure de renfort doit être dissimulée derrière le tissu sur tout le périmètre de chaque côté des panneaux de la cloison mobile. Ces moulures doivent empêcher la compression de la fibre de verre. La face en tissu des panneaux doit être faite d'une seule pièce sans aucun joint intermédiaire. Le tissu des faces des panneaux absorbants doit être amovible et pouvoir être remplacé sur place.

.2 Le type de revêtement des panneaux doit être en revêtement acoustique de 12mm (1/2") d'épaisseur recouvert de tissu et ayant un NRC de 0.60 appliqué en usine des 2 côtés de la cloison mobile. Voir plan des finis.

.8 Fonctionnement

.1 Les panneaux doivent être suspendus et déplacés manuellement un à la fois.

Les joints d'étanchéité horizontaux rétractables doivent être actionnés au moyen d'une manivelle amovible située à environ 1066 mm (42") du sol dans le chant du panneau. L'activation des joints d'étanchéité ne doit pas nécessiter une rotation de



plus de 180 degrés de la manivelle. L'activation des joints d'étanchéité devra être indépendante des autres panneaux. Les joints d'étanchéité horizontaux inférieurs doivent offrir un dégagement nominal de 51 mm (2"), pour faciliter la manipulation des panneaux et pour accommoder une certaine déflexion de la poutre ou un dénivellement du plancher. Une pression stabilisatrice devra être exercée par ces joints lorsqu'ils seront abaissés. Les joints horizontaux de type tombants ne sont pas acceptables.

- .2 Un mécanisme de compression accessible des deux côtés permettra le verrouillage final de la cloison à l'aide d'une manivelle amovible. Il sera du même fini que la cloison mobile et pourra s'adapter à un mur légèrement hors niveau. Il exercera une pression de 113 kg (250 lb) contre le mur ou la porte de niche assurant ainsi une insonorisation optimale.
- .3 L'intégrité acoustique du premier panneau déployé sera assurée par un double boudin compressé contre le mur.

#### 9. Performance acoustique

- .1 Une copie du test acoustique attestant que la cloison mobile a été testée par un laboratoire indépendant accrédité devra être fournie. La cloison mobile testée devra être totalement fonctionnelle, avoir une dimension de 4267 mm X 2743 mm (14' 0" X 9' 0") et rencontrer les normes ASTM-E90. Les résultats du test devront être similaires ou excéder la performance exigée au devis. Le test acoustique devra indiquer le poids et la composition des panneaux ainsi que les types de joints d'étanchéité testés.

#### ADD. A1

~~CTS : - 54 CTS~~

~~Les panneaux doivent peser 61kg/m<sup>2</sup> (12,6lb/pi<sup>2</sup>).~~

~~CTS de 54 à 55~~

~~.10 Produit de référence :~~

~~.1 SÉRIE 5800 PERFORMANCE PLUS tel que fabriqué par Corflex.~~

~~.2 Équivalent approuvé.~~

.10 Produits de référence :

.1 SÉRIE 5800 PERFORMANCE PLUS tel que fabriqué par Corflex;

.2 Signature 841 tel que fabriqué par Moderco (moulure d'aluminium anodisé clair et panneaux en aluminium);

.3 Ou équivalent approuvé.

### 3 EXÉCUTION

#### 3.1 INSTALLATION

- .1 L'installation doit être effectuée par un installateur autorisé et formé par le manufacturier.

#### FIN DE LA SECTION



## **1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.1 PORTÉE DES TRAVAUX**

- .1 L'Entrepreneur verra à la fourniture et à l'installation des articles faisant partie des accessoires de toilette décrits dans la liste ainsi que les fond de clouage nécessaire pour la fixation des équipements.

### **1.2 SECTIONS DE DEVIS CONNEXES**

- .1 01 10 00 - Exigences générales
- .2 09 21 16 - Gypse et colombage métallique
- .3 09 30 13 - Carrelage de céramique
- .4 10 22 20 - Cloisons toilettes

### **1.3 DESSINS D'ATELIER**

- .1 Soumettre les dessins d'atelier ou illustrations de catalogue conformément aux prescriptions de la section 01 10 00 Exigences Générales.  
L'entrepreneur doit soumettre à l'architecte, pour examen, des dessins d'atelier et/ou fiche technique de tout ce qui est incorporé au projet et qui est mentionné dans la présente section.
- .2 Les dessins d'atelier doivent indiquer la dimension et la nature des éléments, du matériau de base, du fini des surfaces intérieure et extérieure, des ferrures et des serrures, des dispositifs de fixation et la description du faux-cadre, ainsi que les détails d'installation des ancrages pour barres d'appui.

### **1.4 RÉFÉRENCES**

- .1 Toute référence à une Loi, une Norme ou un autre document doit être interprétée comme une référence à la version modifiée, complétée, mise à jour ou de remplacement de celle-ci, pour autant que les exigences de la version en vigueur en fonction de la réglementation applicable au projet ne s'en trouvent pas réduites.
- .2 ASTM A167, Specification for Stainless and Heat-Resisting Chromium-Nickel Steel Plate, Sheet and Strip.
- .3 ASTM B456, Specification for Electrodeposited Coatings of Copper Plus Nickel Plus Chromium and Nickel Plus Chromium.
- .4 ASTM A 653/A 653M-[09], Standard Specification for Steel Sheet, Zinc-Coated (Galvanized) or Zinc-Iron Alloy-Coated (Galvannealed) by the Hot-Dip Process.
- .4 ASTM A 924/A 924M-[09], Standard Specification for General Requirements for Steel Sheet, Metallic-Coated by the Hot-Dip Process.
- .5 CAN/CGSB-12.5-M, Miroirs argentés.
- .6 CAN/CSA-B651-M, Accessibilité des bâtiments et autres installations : règles de conception.
- .7 CAN/CSA-Z10535.1 Lève-personnes pour transférer des personnes handicapées — Exigences et méthodes d'essai.



- .8 CAN/CGSB-1.81-[M90], Peinture pour couche primaire aux résines alkydes, séchant à l'air ambiant et au four, pour véhicules automobiles et équipement.
- .9 CAN/CGSB-1.88-[92], Peinture-émail brillante aux résines alkydes, séchant à l'air ambiant et au four.
- .10 CGSB 31-GP-107MA-[90], Décapant et désoxydant pour métaux, non inhibé, à base d'acide phosphorique.
- .11 CAN/CSA-B651-[F04], Conception accessible pour l'environnement bâti.
- .12 CSA Z10535.2 Lifts for the transfer of persons — Installation, use, and maintenance.

## 1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation: livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Entreposage et manutention
  - .1 Entreposer les matériaux et les à l'intérieur, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
  - .2 Entreposer les accessoires de salle de toilettes et de salles de bains de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
  - .3 Remplacer les matériels et les éléments endommagés par des matériels et des éléments neufs.

## 2 **PRODUITS**

### 2.1 MATÉRIAUX ET MATÉRIELS

- .1 Tôle d'acier: conforme à la norme ASTM A 653/A 653M, avec zingage de désignation ZF001.
- .2 Tôle d'acier inoxydable: conforme à la norme ASTM A 167, nuance 304, fini no 4.
- .3 Caractéristiques liées au développement durable
  - .1 Adhésifs pour stratifiés, sans urée formaldéhyde.
- .4 Tubes d'acier inoxydable: nuance 304, qualité commerciale, sans joint longitudinal, épaisseur de paroi de 1.2 mm.
- .5 Fixations: les vis et les boulons dissimulés doivent être galvanisés à chaud; les fixations apparentes doivent avoir le même fini que les éléments à fixer; les douilles expansibles en fibres, en plomb ou en caoutchouc doivent être conformes aux recommandations du fabricant des accessoires à fixer.
- .6 Les vis et fixations doivent être dissimulées et, lorsque les accessoires ne le permettent pas, être de type anti vandale et inviolables.



## 2.2 FABRICATION - GÉNÉRALITÉS

- .1 Les joints des éléments façonnés doivent être soudés puis lissés à la meule. Des attaches mécaniques ne doivent être utilisées qu'aux endroits approuvés.
- .2 Les surfaces apparentes ne doivent pas comporter de joints.
- .3 La tôle doit être pliée, suivant un rayon de courbure de 1,5 mm, à l'aide d'une presse à plier.
- .4 Les surfaces planes ne doivent pas présenter de distorsions, d'égratignures ou de bosselures.
- .5 Les parties des éléments qui entrent en contact avec d'autres finis des Bâtiments doivent être protégées de toute réaction électrolytique.
- .6 Les ancrages et les attaches à dissimuler, en métal ferreux, doivent être galvanisés à chaud, conformément à la norme CSA G164.
- .7 Les éléments doivent être assemblés en atelier et être emballés avec leurs ancrages et leurs garnitures.
- .8 Les pièces rapportées et les faux-cadres doivent être livrés au chantier en temps voulu pour leur mise en place, avec les gabarits ainsi que les détails et les instructions concernant leur mise en place.
- .9 Les accessoires doivent être fournis avec les plaques d'ancrage et les éléments nécessaires à leur installation.

### ADD. A1

## 2.3 ACCESSOIRES

### A01

Distributeur à savon liquide en surface :

- .1 Boîtier en acier inoxydable 18-8, type-316, cal. 20 fini satiné
- .2 Construction monolithique.
- .3 Dimension : ± 180 x 155 x 70 mm
- .4 Capacité : 40-fl oz
- .5 Produits de référence :
  - .1 818615 de Bobrick;
  - .2 F-710A de Frost;
  - .3 Ou équivalent approuvé.

### A06

Poubelle en surface :

- .1 Réceptacle en acier inoxydable 18-8, type-304, cal. 20 fini satiné d'une capacité de 12.75-gal.
- .2 Bac intérieur pour sac en plastique.
- .3 Dimension : ± 585 mm de haut, ± 385 mm de large, ± 215 mm de projection par rapport au mur.
- .4 Produits de référence :
  - .1 B-277 de Bobrick;
  - .2 F-326 de Frost;
  - .3 Ou équivalent approuvé.

### A07

Poubelle encastrée :

- .1 Réceptacle en acier inoxydable 18-8, type-304, cal. 18 fini satiné d'une capacité de 12.8 gal.



- .2 Dimension :  $\pm$  715 mm de haut,  $\pm$  359 mm de large et 94 mm d'encastrement dans le mur.
- .3 Produits de référence :
  - .1 B-35633 de Bobrick;
  - [.2 6459 de ASI;](#)
  - .3 Ou équivalent approuvé.

#### A08

Poubelle à serviette sanitaire simple encastré :

- .1 Cabinet en acier inoxydable 18-8, de type 304, fini satiné.
- .2 Porte en acier inoxydable 18-8, de type 304, cal. 20 fini satiné.
- .3 Bac en anti-fuite en polyéthylène moulé rigide. Amovible pour l'entretien, capacité: 0,6 gal.
- .4 Dimension :  $\pm$  360 mm de haut,  $\pm$  205 mm de large,  $\pm$  115 mm de projection par rapport au mur.
- .5 Produits de référence :
  - .1 B-3513 de Bobrick;
  - [.2 0473 de ASI;](#)
  - .3 Ou équivalent approuvé.

#### A11

Distributeur de papier toilette jumbo :

- .1 Acier inoxydable 18-8 , de type 304, cal. 16 fini satiné.
- .2 Porte en acier inoxydable 18-8 , de type 304, cal. 22 fini satiné
- .3 Installation en surface.
- .4 Dimension :  $\pm$  271 mm de diamètre,  $\pm$  115 mm de projection par rapport au mur.
- .5 Produits de référence :
  - .1 B-2890 de Bobrick;
  - [.2 BR-5424 de Bradley;](#)
  - .3 Ou équivalent approuvé.

#### A12

Distributeur de papier toilette double jumbo :

- .1 Cabinet en acier inoxydable 18-8 , de type 304, cal. 20 fini satiné.
- .2 Porte en acier inoxydable 18-8 , de type 304, cal. 18 fini satiné
- .3 Distributeur à haut impact ABS
- .4 Installation en surface.
- .5 Dimension :  $\pm$  310 mm de haut,  $\pm$  525 mm de large,  $\pm$  135 mm de projection par rapport au mur.
- .6 Produits de référence :
  - .1 B-2892 de Bobrick;
  - [.2 F-169 de Frost;](#)
  - .3 Ou équivalent approuvé.

#### A14

Table à langer en surface :

- .1 Portes : Conception incurvée, monobloc de type 304, calibre 18, acier inoxydable de 0,05 pouce (1,27 mm).
- .2 Armoires : Type 304, calibre 22, acier inoxydable de 0,0312 pouce (0,79 mm), sans garniture ; joints soudés, soudures apparentes finies pour correspondre à la finition de la tôle. Panneaux arrière à accès complet.



- .3 Charnières : Charnière à piano à plusieurs montants dissimulée et robuste en acier inoxydable, sur toute la longueur de l'armoire.
- .4 Serrures : deux serrures à gorge affleurantes et sans rebord, à clé identique aux autres serrures d'accessoires de toilettes, avec une clé pour chaque serrure.
- .5 Finition exposée : finition satinée n°4, sauf indication contraire.
- .6 Dimension :  $\pm 940 \times 648$  mm,  $\pm 102$  mm de projection par rapport au mur lorsque fermée.
- .7 Produits de référence :
  - .1 9013-9 de ASI;
  - [.2 FD-100SS-SM de Foundation;](#)
  - .3 Ou équivalent approuvé.

#### A15

##### Crochet :

- .1 Crochet simple.
- .2 Installation en surface.
- .3 Dimension :  $\pm 50$  mm de large et  $\pm 40$  mm de projection par rapport au mur.
- .4 Crochet en acier inoxydable 18-8, type-304, cal 14 et 22 fini satiné
- .5 Support dissimulé en acier inoxydable 18-8, type-304, cal 19 fini satiné
- .6 Produits de référence :
  - .1 B-76717 de Bobrick;
  - [.2 F-1139-S de Frost;](#)
  - .3 Ou équivalent approuvé.

#### A17

##### Barre d'appui 600 mm horizontal :

- .1 Barre en acier inoxydable 18-8, de type 304, cal. 18 fini satiné avec surface de préhension martelée.
- .2 Produits de référence :
  - .1 B-5806.99 de Bobrick;
  - [.2 F-1001SP de Frost;](#)
  - .3 Ou équivalent approuvé.

#### A19

##### Barre d'appui en L toilettes :

- .1 Description : en acier inoxydable, calibre 18, fini satiné et antidérapant avec attaches dissimulées.
- .2 Longueur, 760 mm x 760 mm
- .3 Produits de référence :
  - .1 B-5898.99 de Bobrick;
  - [.2 F-1003-30x30-SP de Frost;](#)
  - .3 Ou équivalent approuvé.

#### A21

##### Barre d'appui 1065 mm vertical :

- .1 Barre en acier inoxydable 18-8, de type 304, cal. 18 fini satiné avec surface de préhension martelée.
- .2 Produits de référence :
  - .1 B-5806.99 de Bobrick;
  - [.2 F-1001SP de Frost;](#)



.3 Ou équivalent approuvé.

#### A22

Barre d'appui en L douches accessibles :

- .1 Description : en acier inoxydable, calibre 18, fini satiné et antidérapant avec attaches dissimulées.
- .2 Longueur, 760 mm x 1000 mm
- .3 Produits de référence :
  - .1 B-5854.99 ou 58546.99 de Bobrick;
  - .2 [F-1003-SP40x30-L](#) ou [F-1003-SP40x30-R](#) de Frost
  - .3 Ou équivalent approuvé.

#### A23

Miroir accessible incliné :

- .1 Cadre du miroir en acier inoxydable 18-8, type-304, fini satiné avec retour de 19 mm.
- .2 Cadre du mur en acier inoxydable 18-8, type-304, fini satiné soudé à la tablette. Cadre à angle, profondeur de 111 mm au dans le haut et 33 mm dans le bas.
- .3 Miroir de qualité no. 1, 6 mm, électrolytiquement cuivré par le procédé galvanique, garanti pendant 15 ans contre la détérioration de l'argent. Tous les bords sont polis et protégés par des bandes de remplissage en plastique et l'endos est protégé à sa pleine grandeur par un rembourrage en polystyrène (3 mm d'épaisseur) absorbant les chocs, non abrasif et résistant à l'eau.
- .4 Dimension : ± 460 x 760 mm / 460 x 910 mm / 610 x 910 mm
- .5 Produits de référence :
  - .1 B-293 de Bobrick;
  - .2 [BR-740](#) de Bradley;
  - .3 Ou équivalent approuvé.

#### A24

Porte-savon en acier inox encastré :

- .1 En acier inoxydable 18-8, de type 304
- .2 Dimension : ± 125 mm de haut, ± 145 mm de large, ± 70 mm d'encastrement dans le mur.
- .3 Produits de référence :
  - .1 B-4380 de Bobrick;
  - .2 [F-1132-HD](#) de Frost;
  - .3 Ou équivalent approuvé.

#### A25

Banc rabattable (douche) :

- .1 Banc rabattable avec une surface en matière phénolique de couleur blanche (tranche noire) de 13 mm d'épaisseur.
- .2 Cadre en acier inoxydable 18-8, de type 304 de calibre 16 d'un diamètre de 25 mm.
- .3 Installation en surface.
- .4 Dimension :
  - Banc : ± 650 x 365 mm
  - Projection par rapport au mur :
    - Ouvert : 400 mm



- Fermé : 140 mm
- .5 Produits de référence :
  - .1 B-5193 de Bobrick;
  - .2 8203 de ASI;
  - .3 Ou équivalent approuvé.

#### A26

Support à vadrouilles :

- .1 Support pour ranger quatre (4) vadrouilles en acier inoxydable fini satin (type 304) de calibre 22.
- .2 Attache de caoutchouc avec ressort et revêtement antidérapant.
- .3 Installation en surface.
- .4 Dimension :  $\pm 125$  mm de haut,  $\pm 915$  mm de large,  $\pm 75$  mm de projection par rapport au mur.
- .5 Produits de référence :
  - .1 B-223 x 36 de Bobrick;
  - .2 BR-9954-36 de Bradley;
  - .3 Ou équivalent approuvé.

#### A27

Pôle et rideau de douche

- .1 Pôle de douche :
  - .1 Tube en acier inoxydable 18-8, de type 304 de calibre 18 d'un diamètre extérieur de 32 mm. Fini satin.
  - .2 Attaches latérales en acier inoxydable 18-8, de type 304 de calibre 20,  $\pm 65$  x 65 mm. Fini satin.
  - .3 Longueur : 1555 mm
  - .4 Produits de référence :
    - .1 B-6107 de Bobrick;
    - .2 BR-9538 de Bradley;
    - .3 Ou équivalent approuvé.
- .2 Rideau de douche :
  - .1 Vinyle de huit jauges, aimanté, traité antimicrobien, avec des anneaux de couleurs assorties.
  - .2 Le bas et les côtés du rideau avec des ourlets.
  - .3 Dimension :  $\pm 1803$  x 2032 mm
  - .4 Couleur : Blanc

#### A33

Table à langer encastrée :

- .1 Portes : Conception incurvée, monobloc de type 304, calibre 18, acier inoxydable de 0,05 pouce (1,27 mm).
- .2 Armoires : Type 304, calibre 22, acier inoxydable de 0,0312 pouce (0,79 mm), sans garniture ; joints soudés, soudures apparentes finies pour correspondre à la finition de la tôle. Panneaux arrière à accès complet.
- .3 Charnières : Charnière à piano à plusieurs montants dissimulée et robuste en acier inoxydable, sur toute la longueur de l'armoire.
- .4 Serrures : deux serrures à gorge affleurantes et sans rebord, à clé identique aux autres serrures d'accessoires de toilettes, avec une clé pour chaque serrure.
- .5 Finition exposée : finition satinée n°4, sauf indication contraire.



- .6 Dimension :  $\pm 940 \times 648$  mm,  $\pm 102$  mm de projection encastré dans la cloison.
- .7 Produits de référence :
  - .1 9013 de ASI;
  - .2 [FD-100SS-R de Foundation;](#)
  - .3 Ou équivalent approuvé.

#### A34

Distributeur à savon liquide sur comptoir :

- .1 Piston, bec et couvercle supérieur : Acier inoxydable de type 304 avec finition polie brillante.
- .2 Conteneur : Polyéthylène translucide et incassable.
- .3 Dimension :  
Au-dessus du comptoir : 55 mm de haut et bec à 75 mm du comptoir  
Sous le comptoir : 370 mm de haut
- .4 Capacité : 34-fl oz
- .5 Produits de référence :
  - .1 B-822 de Bobrick;
  - .2 [0332 de ASI;](#)
  - .3 Ou équivalent approuvé.

#### A37

Marche fixe pour enfants :

- .1 Marche avec mouvement de rétraction mécanique pour une charge maximale de 405 kg.
- .2 En aluminium T6061 avec une finition de peinture en poudre, couleur au choix de l'architecte dans la charte des couleurs RAL
- .3 Dimensions :  $\pm 360$  mm de large et 610 mm de haut
- .4 Panneaux signalétiques en PVC
- .5 Quantité : un (1)
- .6 Emplacement, à coordonner au chantier.
- .7 Produits de référence :
  - .1 Klimbo K01 de la compagnie Klimbo;
  - .2 [SNW-PC975B de Step'n Wash;](#)
  - .3 Ou équivalent approuvé.

### 3 EXÉCUTION

#### 3.1 EXAMEN

- .1 Vérification des conditions existantes: avant de procéder à l'installation des accessoires de salle de toilettes et de salle de bains, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en œuvre aux termes d'autres sections ou contrats sont acceptables et permettent de réaliser les travaux conformément aux instructions du fabricant.

#### 3.2 INSTALLATION

- .1 Installer et fixer solidement les accessoires de la façon suivante:
  - .1 Murs à poteaux : fixer, au moyen de goujons ou de chenilles filetés, la plaque-support en acier au poteau d'ossature avant



d'appliquer l'enduit de finition ou de poser les panneaux de gypse aux endroits indiqués, des fonds de vissage ont été prévus pour faciliter l'installation des accessoires.

- .2 Murs en éléments de maçonnerie creux ou murs existants en enduit/panneaux de gypse : utiliser des boulons à bascule fixés dans les trous percés dans la paroi cellulaire ou le mur creux.
- .3 Murs en maçonnerie, en marbre, en pierre ou en béton : utiliser un boulon avec douille expansible en plomb, fixée dans un trou percé.
- .4 Cabines de toilette/douche : utiliser des boulons traversants mâles/femelles.
- .2 Fixer les accessoires à l'aide de vis/boulons inviolables.
- .3 Fixer les barres d'appui aux ancrages encastrés fournis par le fabricant des barres.
- .4 Installer les miroirs conformément aux instructions écrites et recommandations du fabricant.
- .5 Remplir les appareils distributeurs de l'approvisionnement nécessaire juste avant l'acceptation définitive du bâtiment.

### 3.3 AJUSTEMENT

- .1 Ajuster les accessoires de salle de toilettes et de salle de bains et leurs éléments composants pour qu'ils fonctionnent correctement, conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Ajuster avec précision et lubrifier les pièces mobiles pour qu'elles fonctionnent en souplesse.

### 3.4 NETTOYAGE

- .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Retirer les bacs et les bennes de recyclage du chantier et éliminer les matériaux aux installations appropriées.

### 3.5 PROTECTION

- .1 Protéger les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages aux matériaux et matériels adjacents causés par les travaux d'installation des accessoires de salle de toilettes et de salle de bains.
- .3 Retirer les pellicules de protection des équipements seulement lorsque les travaux sont complétés.

**FIN DE SECTION**